

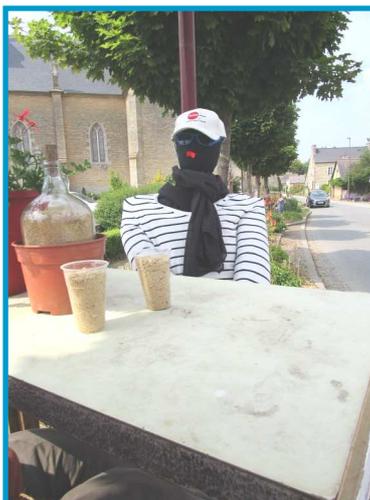
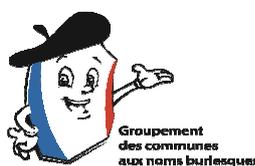


Quoi d'neuf au Quiou ?

Vers le label 2ème fleur

n° 20

Juillet 2018



Sommaire :

- Page 2 : Edito du Maire
- Pages 3 à 15 : Comptes-rendus des réunions du conseil municipal
- Page 16 : Etat civil
- Pages 16 à 29 : Etat civil et vie communale
- Pages 18 à 24 : Vie communale « vers le label 2 fleurs »
- Pages 30 à 33 : La vie des associations
- Page 34 : Newsletter du Centre Le Page
- Pages 35 à 37 : Vie intercommunale
- Pages 38 à 43 : Autres informations générales
- Page 44 : Informations sur les horaires d'ouverture de la mairie durant l'été et numéros utiles d'urgence.

Editorial du Maire



PLOUASNE



SAINT-JUVAT



LE QUIOU

Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens,

Lors des cérémonies des vœux de janvier 2018, nous avons informé nos concitoyens qu'une concertation commune était en cours afin de réfléchir à une éventuelle mutualisation entre les communes de PLOUASNE, SAINT JUVAT, et LE QUIOU.

Les baisses de dotation de l'Etat, la mise en place de la nouvelle agglomération, les différentes compétences susceptibles de revenir aux communes, toutes ces questions d'actualité ont permis d'établir une approche globale et collective souscrivant la réflexion d'une éventuelle mutualisation.

Nous nous sommes réunis à plusieurs reprises afin de préparer un fil conducteur à cet éventuel projet et ainsi pouvoir le présenter à nos conseils municipaux.

Nous avons opté pour une réflexion commune organisée de la manière suivante :

Echanges avec les adjoints des trois communes puis débats lors de nos conseils municipaux. Ces derniers ont été très fructueux. Chacun et chacune a pu donner son avis et amender la première trame présentée.

Par la suite, il a été proposé de réunir le personnel, secrétaires de mairie et employés communaux des services techniques afin qu'ils échangent de leurs quotidiens et partagent leurs problématiques.

Qu'en ressort-il ?

ADMINISTRATIF :

Le travail de nos secrétaires de mairie devient de plus en plus technique, les dossiers comme l'urbanisme, le règlement des cimetières, la mise en place du plan local d'urbanisme demandant de plus en plus de formation et de temps.

L'accueil pendant les vacances pourra être partagé : par exemple, entre les communes de SAINT JUVAT et LE QUIOU, les secrétaires se remplaceront afin de ne plus avoir recours au service de remplacement du Centre de gestion, d'où une économie budgétaire pour les deux communes.

Les secrétaires de PLOUASNE pourront venir en complément. Il ne s'agit pas de retirer des compétences à nos employées mais faire en sorte que leurs complémentarités apportent un service de qualité au public.

EMPLOYES COMMUNAUX :

Nos employés communaux sont invités à se concerter pour les gros travaux. Mettre en commun différentes expériences permettra d'apporter un service complémentaire à chacune de nos communes et de réaliser ainsi des économies. Il est suggéré que les adjoints responsables de ces thématiques se réunissent une fois par mois pour faire le point sur les travaux importants à planifier.

METTRE EN RESEAU NOS ACHATS :

Nous avons pour la plupart de nos communes un fonctionnement similaire. Il s'agit aujourd'hui de mettre en commun nos matériels, afin de mener une politique d'appels d'offres pour nos assurances, l'entretien de bâtiments communaux, des terrains de football, la protection incendie, l'entretien des églises, le fauchage et le curage des fossés. Les exemples sont multiples et doivent être mis en réseau.

TOURISME ET PATRIMOINE :

Nos communes jouissent d'un patrimoine exceptionnel, le pays des Faluns ayant une identité culturelle forte. Qu'il soit bâti (archéologique, chapelles, châteaux, églises, pôle culturel, maisons anciennes) ou environnemental (communes avec le label 4 et 1 fleurs, espaces naturels sensibles), tous ces atouts doivent nous permettre de réunir nos efforts afin de construire un projet touristique commun spécifique à notre bassin de vie des Faluns.

En effet, si la politique touristique reste une compétence de l'agglomération, mettre en valeur notre patrimoine pourrait par exemple se faire par une politique basée sur le tourisme vert et le tourisme familial. Nous réfléchissons à mettre en place des chemins de randonnée qui pourraient relier nos communes !

Enfin, nous comptons organiser avec l'agglomération et l'association CŒUR Emeraude des ateliers permettant de mettre en place différentes thématiques touristiques à la maison des Faluns.

Mesdames, Messieurs, voici présenté le cadre de nos premiers échanges pour cette mutualisation. Nous continuerons de vous informer via les bulletins municipaux, la presse locale, notre seule ambition étant de permettre à nos communes de rester vivantes, de faire des économies et d'apporter un service de qualité au public.

Nous restons à votre disposition, si vous le souhaitez, pour de plus amples renseignements.

Très bel été,

Dominique RAMARD
Maire de Saint-Juvat

Michel DAUGAN
Maire de Plouasne

Arnaud CARRE
Maire du QUIOU

Comptes-rendus des réunions de conseil municipal

Compte-rendu de la séance du 1er février 2018

L'an deux mil dix-huit, le 1^{er} février à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10 Présents : 7 Votants : 8	Présents : Arnaud CARRE, Thierry CHAPON, Axel HERVET, Ludovic MAHE, Erwann DIVEU, Marjorie VESLIN, Mary BRITTON. Absents : Christine LOGUIVY, ayant donné pouvoir à Axel HERVET Nathalie MESNAGE, excusée Alan BOURDET
-------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Secrétaire de séance : Marjorie VESLIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 05. Il est constaté que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation par Laurence Quinquis, directrice de l'école des Faluns, d'un projet artistique
- Proposition de la banque Crédit Mutuel pour le réaménagement d'un prêt en cours sur 25 ans
- Délibérer pour valider les modifications apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020
- Délibérer pour transfert de compétences assainissement qui inclut la gestion des eaux pluviales
- Délibérer pour instituer un tarif pour l'occupation du domaine public par les commerçants ambulants
- Délibérer pour nommer un membre non élu au CCAS
- Délibérer pour confirmer la numérotation des habitations « Impasse du Saudrais »
- Compte rendu de l'entrevue informelle entre Dominique RAMARD et Michel DAUGAN
- Compte rendu suite à la visite de Messieurs Haouisée et Lebranchu concernant le reste à régler par la commune au Comice.
- Questions diverses

Présentation par Laurence Quinquis d'un projet artistique pour l'école des Faluns

Laurence Quinquis, directrice de l'école des Faluns au Quiou, présente un projet artistique autour du thème du monde marin. Il s'agirait de décorer les façades de l'école avec les créations en céramique des enfants de la classe de maternelle.

Un devis est proposé pour un montant de 860 € ; ce projet comprend la conception et réalisation des poissons en céramique de la façade côté cour, et les réalisations personnelles qui seront emportées par les enfants.

Un autre devis est proposé, il comprend les mêmes éléments qu'au précédent devis avec en plus la mise en place de poissons fossilisés sur le mur côté route, pour un total de 1510 €.

Le Conseil Municipal accepte le devis d'un montant de 860 € qui seront payés en fonctionnement. L'installation des sculptures sera faite par les conseillers municipaux.

Proposition de réaménagement d'un prêt au Crédit Mutuel de Bretagne

Sur le conseil de Madame Anne COLLIU, responsable en Conseil et Analyses budgétaires et financières à la trésorerie de Dinan, il était souhaitable que la commune du Quiou demande à rembourser le prêt en cours au Crédit Mutuel sur 25 ans au lieu de 15 ans actuellement. Monsieur le Maire présente la proposition faite par la banque et demande l'autorisation d'effectuer les démarches pour renégocier cet emprunt.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 7 Membres votants : 8 **Voix pour 8**
Accepté ; il faudra en conséquence recontacter la banque afin d'avoir un tableau actualisé.

Revue du contrat départemental de territoire 2016 - 2020

Monsieur le Maire rappelle la nature, les termes et les modalités du contrat départemental de Territoire 2016-2020.

Celui-ci, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, constitue désormais l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires.

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et les territoires aujourd'hui fusionnés de Dinan Agglomération, une enveloppe financière globale d'un montant de 9 863 045€ a été attribuée, dont une partie a déjà été consommée, pour réaliser des opérations d'investissement.

.../...

Conformément à l'article 5 du contrat départemental de territoire 2016-2020, une possibilité de revoyure de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications/annulations/substitutions d'opérations inscrites au contrat.

Suite aux travaux du comité de pilotage dédié à la revoyure, et après concertation avec le Conseil départemental, les modifications définitives apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020, dont la synthèse est jointe, ont été approuvées mutuellement.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance et à délibérer sur ce document de synthèse qui présente :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités) ;
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat révisé ;
- la présentation des contributions devant être mises en œuvre par le territoire pour accompagner certaines priorités départementales.

A l'issue de cet exposé, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER**, suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au Contrat départemental de Territoire 2016-2020,
 - **VALIDER**, l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Dinan Agglomération, présenté par Monsieur le Maire,
- AUTORISER**, sur ces bases, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec le Conseil départemental, l'avenant au Contrat départemental de territoire.

départemental de Territoire 2016-2020.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 7 Membres votants : 8 **Voix pour 8**

Eau et assainissement – volet pluvial de la compétence assainissement

Considérant :

- L'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 approuvant les statuts et compétences de Dinan Agglomération et les compétences définies à l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Les dispositions de l'article L. 5211-5, du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de transfert des services ou parties de service concourant à l'exercice des compétences qui incombent à la Communauté et le transfert de personnel ;
- Les dispositions de l'article L. 5211-4-1, du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de transfert de personnel ;
- L'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la gestion des eaux pluviales urbaines, qui correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines, constituant un service public administratif relevant des communes, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines.

Il est exposé ce qui suit :

Il faut entendre « gestion des eaux pluviales urbaines » comme gestion des eaux pluviales « dans les zones urbanisées et à urbaniser », c'est-à-dire les zones couvertes par un document d'urbanisme. Il en ressort que la gestion des eaux pluviales urbaines doit être assurée par les collectivités compétentes en matière d'assainissement, y compris lorsqu'elles sont situées en zone rurale, pour la partie de leur territoire classée dans une zone constructible par un document d'urbanisme.

Dans l'état actuel des textes, l'agglomération sera donc de fait titulaire de la compétence « eaux pluviales urbaines » sur l'ensemble de son territoire au 1er janvier 2018

Or l'agglomération n'est pas prête à exercer opérationnellement cette compétence, pour laquelle à ce jour les discussions avec les communes n'ont pas démarré.

Afin de parvenir à une solution équitable et acceptée par l'agglomération comme par les communes, et au vu du transfert de compétence en cours sur le volet « eaux usées », il apparaît raisonnable de se donner 2 ans supplémentaires pour travailler sur le volet « pluvial ». Ces deux ans permettront de dérouler une étude technique, administrative et financière, et un dialogue social avec les personnels éventuels à transférer début 2020.

Il apparaît donc nécessaire d'assurer pour cette période transitoire (2018 et 2019) et après acceptation préfectorale, la continuité du service public. En la circonstance, seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité, notamment en ce qui concerne les services aux usagers. Il convient ainsi de mettre en place une coopération entre la commune et Dinan Agglomération, une convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la commune assurera, à titre transitoire, la gestion de la compétence « Eaux Pluviales ».

Suite compte-rendu du 1er février 2018

Ainsi, considérant ces éléments, il est donc proposé :

D'autoriser le maire à signer cette convention de gestion de la compétence eaux pluviales après acceptation des termes des deux parties

Membres en exercice : 10 Membres présents : 7 Membres votants : 8 **Voix pour 8**

AUTORISÉ

Instauration redevance d'occupation du domaine public pour tout commerce ambulat

Monsieur le Maire propose d'instaurer une redevance pour l'occupation du domaine public à tout commerce ambulat sur la commune de LE QUIOU, selon l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Après délibération, le conseil municipal propose le tarif symbolique d'un euro par an.

Le conseil municipal demande que les commerces ambulants se mettent en lieu et place auprès de l'église, afin de laisser libre le parking côté des commerces bar et crêperie. Un panneau sera réalisé à cet effet.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 7 Membres votants : 8 **Voix pour 8**

Accepté

Désignation d'un membre non élu pour le CCAS

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale doit désormais comprendre 8 personnes, 4 membres élus et 4 membres non élus. Le CCAS compte à ce jour 4 membres élus et 3 membres non élus.

En conséquence, Monsieur le Maire propose la nomination de Madame Guénola SIROIT qui a déposé en mairie une candidature spontanée pour intégrer le CCAS en tant que membre non élu.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 7 Membres votants : 8 **Voix pour 8**

Accepté

Confirmation de numérotation des habitations à l'Impasse du Saudrais

Par délibération du 5 mars 2009, les numérotations des habitations du lotissement des Ruettes ont été votées. Pour ce qui concerne l'impasse du Saudrais, il y a eu erreur d'attribution des numéros par rapport à la référence cadastrale des parcelles. En conséquence il y a lieu de prendre en compte les numérotations suivantes avec les parcelles et les noms correspondants :

NOM	Prénom	N° PARCELLE	N° HABITATION
LEDEIST	Alain	B 778	1
LOGUIVY	Christine	B 777	3
BODENANT	Marie-Louise	B 776	5
DUVAL	Thierry	B 775	7

La numérotation de Mr et Mme Jean-Yves GOUPIL reste le n° 9 pour la parcelle B 773 (pas de changement).

Après délibération, il a été procédé au vote à main levée.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 7 Membres votants : 8 **Voix pour 8**

Accepté

Compte rendu de l'entrevue informelle avec Dominique RAMARD et Michel DAUGAN

Monsieur le Maire fait part de l'entrevue qu'il a eue avec Dominique Ramard et Michel Daugan, sur une réflexion pour une éventuelle mutualisation entre Le Quiou, Saint-Juvat et Plouasne. Cela concernerait les employés communaux, les secrétaires de mairie, le matériel, la location de salles ; Le but étant pour chacune des communes de faire des économies.

D'autres rencontres auront lieu et les projets seront affinés.

Solde à verser à l'association du Comice d'Evran

Monsieur le Maire demande l'autorisation de payer la participation aux repas du comice qui a eu lieu au Quiou le 2 septembre 2017, **soit un montant de 1 171.60 €**. Les autres frais divers et d'électricité ayant déjà été payés par la commune du Quiou.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 7 Membres votants : 8 **Voix pour 8**

Accepté

Suite compte-rendu du 1er février 2018

Questions diverses :

Erwann Diveu propose qu'un lotisseur voie s'il y a une possibilité de créer un lotissement au Quiou. Il est donc décidé de prendre rendez-vous avec un lotisseur.

La séance est levée à 22 h 10

Compte-rendu de la séance du 29 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 29 mars à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10	Présents : Arnaud Carré, Thierry Chapon, Nathalie Mesnage, Axel Hervet, Ludovic Mahé, Marjorie Veslin, Mary Britton, Christine Loguivy.
Présents : 8	Absent excusé : Erwann Diveu ayant donné procuration à Arnaud Carré,
Votants : 9	Absent : Alan Bourdet

Secrétaire de séance : Marjorie Veslin

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 02

Il est constaté que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la précédente réunion de conseil municipal

Approbation du compte de gestion 2017

Vote du compte administratif 2017

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Vote des subventions attribuées aux associations

Orientation budgétaire pour le Budget Primitif communal 2018

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme.

Questions diverses

Minute de silence

Monsieur le Maire demande tout d'abord aux conseillers municipaux de respecter une minute de silence en hommage à la mémoire des victimes de l'attaque terroriste de Carcassonne et de Trèbes le 23 mars 2018.

Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal

Monsieur le Maire demande si quelqu'un a une remarque à faire concernant le compte-rendu de la précédente réunion de conseil municipal en date du 1^{er} février 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Analyse financière de la commune

Monsieur le Maire remercie les membres du CCAS et du conseil municipal pour leur présence et profite de cette occasion pour rendre compte des chiffres communaux de l'année passée.

Il fait lecture d'une analyse financière précise de la commune à propos du budget 2017.

Il rappelle que le fonctionnement a été géré au plus juste avec 25% d'économie sur les dépenses prévues.

Dépenses de fonctionnement :

Au chapitre 011 (charges à caractère général), 50 892 euros réalisés pour 51 283 euros votés.

Pour les recettes, les taxes s'élèvent à 68 248 euros au lieu de 70 338 euros budgétés.

Les dotations forfaitaires restent à hauteur de 39 244 euros

Zoom sur quelques chiffres :

Chapitre 60612 Electricité : Baisse du coût 4 200 euros budgétés et 3700€ réalisés.

Chapitre 615221 Entretien et réparation bâtiments publics: 3 096 euros en + dont

Diagnostic amiante école = 380 euros

Entretien du patrimoine : (Toit gare, école, église) = 1 557.54 euros en +

Changement sol cantine = 4 918.37 euros (Retour en FCTVA)

Chapitre 6156 Maintenance :

Pack e-Magnus évolution 855.30 euros

Impression du bulletin plus cher cette année puisque nous remettons les comptes rendus de conseil municipal dans le bulletin : 1 756 euros au lieu de 1 254 euros.

Chapitre 6188 frais divers : Total en + 1 652 euros

1 364 euros pour isolation murs et peinture salle archive,

288 euros pour mise à niveau par le Centre de Gestion du logiciel cimetière nouvellement acquis.

Chapitre 65548 Autres contributions : (Syndicat des écoles)

Pour 2017 = 38 247 euros, pour 2016 = 35 950 euros, pour 2015 = 34 701 euros, pour 2014 = 29 050 euros soit 32% d'augmentation.

Monsieur le maire remercie Axel HERVET qui représente la commune au Syndicat des Faluns et qui en tant que vice-président reste vigilant sur les comptes du syndicat.

Monsieur le Maire rappelle que la baisse des dotations et les coûts supplémentaires du syndicat ont fait qu'aujourd'hui notre budget général se trouve dans une situation moins confortable qu'auparavant.

Les frais des deux personnels s'élèvent à 68 288.90 chargés au lieu de 67 078 euros.

En effet différentes augmentations interviennent selon les années, revalorisation annuelle et changement d'échelon en 2017 pour les deux agents.

Le SDIS (Pompiers) s'élève à 6 031.28 euros

Les frais emprunts et dettes assimilées étaient de 13 285 euros

Monsieur le Maire propose le budget suivant pour 2018

Budget idem à 2017 soit même dotations, même remboursement d'emprunt. Il indique cependant avoir perdu 20 693 euros de 2012 à 2017 en Dotation Globale de Fonctionnement

(2012 = 74 000 euros, 2017 = 53 307 euros)

Il rappelle

Pour le chapitre 011 (charges à caractère général) : 50 100 euros au lieu de 51 892 euros votés.

Même budget pour le RPI à hauteur de 38 500 € à cause de la participation au projet numérique pour l'école. Il y avait eu accord du conseil municipal à ce sujet.

Les frais du personnel restent les mêmes, sauf revalorisation habituelle.

De nouvelles négociations sont en discussion au Crédit Mutuel de Bretagne pour le réaménagement de l'emprunt en cours. Pour cela il sera envoyé un calcul prospectif intégrant le projet de mutualisation avec Plouasne et Saint Juvat.

Du fait que l'école du Quiou soit passée à la semaine de quatre jours, il indique un versement supplémentaire à Dinan Agglomération représentant une compensation pour l'ALSH.

Cette compensation ne sera plus d'actualité en 2019 car toutes les communes de l'agglomération seront à la semaine de 4 jours.

De même Dinan Agglomération demande désormais à ce que les communes participent aux frais d'urbanisme. Les actes traités par leurs services pour la commune du Quiou s'élèveront environ à 1400 euros pour 2018.

Comme soutien à un projet pédagogique proposé par madame QUINQUIS, le conseil municipal a octroyé une aide de 860 euros.

En investissement 3000 euros seront votés pour terminer l'achat au Département du bâtiment des fours à chaux. En conclusion Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les impôts, ces derniers n'ayant pas été augmentés depuis 2014.

Il est proposé trois solutions :

Première proposition :

Inscrire les taux votés à l'automne par le conseil municipal, lesquels étaient proposés par Dinan Agglomération. Diminution tous les ans des taux pour la commune mais attribution de compensation par Dinan Agglomération,

Deuxième proposition :

Permettre de garder les taux de 2017 ce qui ferait une augmentation pour la population de 4.95 % d'impôts

Troisième proposition :

Taux de 2017 divisés par deux, ce qui permettrait de récupérer les charges supplémentaires de l'année 2018,

.../...

Suite du compte-rendu de la séance du 29 mars 2018

En conclusion, Monsieur le Maire explique les éléments suivants:

Désormais il n'y a plus de possibilité d'investir pour notre commune.

Obligation de mettre en place un schéma de mutualisation avec des communes limitrophes, afin de baisser les coûts de personnels et de fonctionnement.

Ce plan de restructuration sera proposé fin Avril ou tout début Mai au conseil municipal pour être mis en place dès cet été.

Il rappelle que la commune du QUIOU a perdu il y a deux ans et demi l'opportunité d'un gain de 150 000 euros après étude de la commune nouvelle et qu'aujourd'hui il n'est plus possible de passer outre.

Approbation des Comptes Administratifs 2017

Monsieur Thierry CHAPON, 1^{er} adjoint, est désigné président de séance pour le vote du compte administratif, il demande au Conseil Municipal, après étude et délibérations, d'approuver les comptes administratifs 2017, Monsieur le Maire s'étant retiré pour cette occasion.

Membres présents : 8 Votants : 9 Voix pour : 8, Absention : 1(Mr le Maire)

Comptes administratifs 2017 approuvés.

Vote des Comptes de gestion 2017.

Madame Nathalie MESNAGE, 2^{ème} adjointe, est désignée Présidente de séance pour le vote des comptes de gestion, elle demande au conseil municipal, après étude et délibérations d'approuver les comptes de gestion 2017. Monsieur le Maire s'étant retiré pour cette occasion.

Elle fait procéder au vote des comptes de gestion pour le budget communal, Monsieur le Maire s'étant retiré pour cette occasion.

Membres présents : 8 Votants : 9 Voix pour : 8 Abstention : 1 (Mr le Maire)

Affectation du résultat de 2017 pour le budget principal.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 56 590.19 €, décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	Déficit	- 8 085.88
Résultats antérieurs reportés :	Excédent	+ 64 676.07
Résultat à affecter :		56 590.19

Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice :	Déficit	- 5 107.83
Résultats antérieurs reportés :	Excédent	<u>12 386.85</u>

Affectation au R001 :

Affectation en réserves R 1068 en investissement :		0.00
Report en fonctionnement R 002 :		56 590.19

Après délibération, Monsieur le maire demande un vote à main levée.

Membres présents : 8 Votants : 9 **Voix pour : 9 Abstention : 0**

Vote du Budget Primitif 2018 pour la Commune.

Monsieur le Maire détaille le budget primitif communal pour l'année 2018 ;

Après délibération du conseil Municipal, Monsieur le maire demande un vote à main levée.

Membres présents : 8 Votants : 9 **Voix pour : 9 Abstention : 0**

Budget accepté à l'unanimité des membres votants.

Suite du compte-rendu de la séance du 29 mars 2018

Vote des taux d'imposition 2018.

Monsieur le Maire propose, pour cette année 2018, d'appliquer les taux demandés par Dinan Agglomération concernant la Taxe d'Habitation, la taxe foncière (bâti) et la taxe foncière (non bâti) et de rajouter 2% à ces taux. Le produit fiscal serait de 67552 euros H.T.

Après délibération, cette demande est acceptée à l'unanimité.

Membres présents : 8 Votants : 9 Voix pour : 9

Les taux votés sont donc les suivants :

Taxe d'habitation 11.10 % ;

Taxe foncière (bâti) 15.33 % ;

Taxe foncière (non bâti) 53.88 %.

Vote des subventions aux associations

Suite aux demandes reçues en mairie, Monsieur le Maire propose de voter les subventions pour les associations de la commune et d'autres associations qui en ont fait la demande.

Après délibération, il est décidé d'attribuer les subventions suivantes :

FNACA de Plouasne	30
Groupement des Communes aux Noms burlesques et chantants	34.50
Resto du Cœur	50
Les Burlesques du Quiou	50
Palet Quiousien	50
Les Obélisques - fléchettes	50
APE du collège de Plouasne	72
ASS. CHASSEURS	50
APE Evran - Le Quiou	72
Relais des villages de Tréfumel	250
Fondation du Patrimoine	55
Comice Agricole	221
Le Jardin du Quiou	50
MONTANT TOTAL :	1 034.50

Membres présents : 8 Votants : 9 Voix pour : **Subventions acceptées**

Demande d'acquisition d'un bien soumis à droit de préemption

A la demande du Tribunal de Grande Instance de Saint-Malo, Monsieur le Maire propose de se prononcer sur le bien de Monsieur MC Earlean Sean demeurant 14 La Cour des Mares, lequel bien comprend une maison et un terrain, le tout cadastré A 79.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas préempter pour ce bien.

Il est procédé au vote à main levée.

Membres présents : 8 Votants : 9 Voix pour : 9

Pas de préemption de la commune pour ce bien.

Questions diverses :

Répartition entre le maire et les adjoints :

Monsieur le maire propose tout d'abord que la célébration des noces de Diamant de Monsieur et Madame Robert Chapon soit célébré par leur fils Thierry, adjoint. Un mariage doit être célébré à la mairie du Quiou le 16 juin prochain, Monsieur le Maire étant absent demande aux adjoints Nathalie Mesnage et Axel Hervet de célébrer ce dernier.

Quant à monsieur le Maire, il célébrera le mariage prévu le 1/09/2018

La séance est levée à 22 h 10

Compte-rendu de la séance du 3 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le 3 mai à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10	Présents : Arnaud CARRE, Thierry CHAPON, Nathalie MESNAGE, Erwann DIVEU, Marjorie VESLIN
Présents : 5	Absents excusés : Christine LOGUIVY donne pouvoir à Nathalie MESNAGE Ludovic MAHE donne pouvoir à Marjorie VESLIN
Votants : 8	Axel HERVET donne pouvoir à Arnaud CARRE Absents : Mary BRITTON, Alan BOURDET

Secrétaire de séance : Marjorie VESLIN, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 02, Il est constaté que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la précédente réunion de conseil municipal

Projet de mutualisation entre les communes du Quiou, de Saint-Juvat et de Plouasne, présentation en présence de Messieurs Ramard et Daugan

Instruction des demandes d'autorisations d'occupation du sol de la commune par le service instruction de Dinan Agglomération, délibérer pour convention à signer

Programme de lutte coordonnée contre le frelon asiatique ; délibérer pour convention à signer.

Questions diverses

Convention de Mutualisation entre les communes de ST JUVAT, LE QUIOU et PLOUASNE

Monsieur Dominique RAMARD, maire de Saint-Juvat, et Madame Huguette RAMARD, adjointe au maire de Plouasne étaient présents à l'invitation de Monsieur le Maire du Quiou afin de présenter l'avancement du projet de mutualisation des moyens et des agents entre les trois communes de Plouasne, Le Quiou et Saint-Juvat.

Monsieur le Maire et Monsieur Ramard ont exposé un Powerpoint retraçant les éléments importants de cette mutualisation. Monsieur Ramard ajoute que le broyeur d'accotement de Plouasne pourrait être utilisé dans les 3 communes à partir de l'an prochain.

Chaque commune devra avoir une personne déléguée pour le personnel et pour la voirie. Nathalie Mesnage serait déléguée du personnel et Thierry Chapon délégué pour la voirie.

Monsieur le Maire rappelle que le sujet d'une mutualisation entre les communes de ST JUVAT, LE QUIOU et PLOUASNE a déjà été abordé en Conseil Municipal. Les maires des trois communes se sont rencontrés à trois reprises pour évoquer ce projet. Une réunion avec les adjoints des trois communes s'est tenue mardi 17 avril. Dominique RAMARD, maire de ST JUVAT a présenté les projets de mutualisation envisagés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **VALIDE** le principe d'établir une convention de mutualisation tripartite entre les communes de SAINT-JUVAT - LE QUIOU et PLOUASNE.
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

Membres présents : 5 Votants : 8 Voix pour : 8

Mise à disposition du Service Urbanisme de Dinan Agglomération pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-4-2 (concernant les services communs non liées à une compétence transférée) ou l'article L5721-9 (concernant les syndicats mixtes)

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment :

l'article L422-1s (définissant le maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes),

l'article L422-8 (supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'État pour toutes communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus à partir du 1^{er} juillet 2015),

l'article R423-15 (autorisant la commune à confier, par convention, l'instruction de tout ou partie des dossiers à une liste fermée de prestataires) à l'article R423-48 (précisant les modalités d'échanges électroniques entre service instructeur, pétitionnaire et autorité de délivrance),

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 27 décembre 2017 portant statuts de Dinan Agglomération et précisant que « la Communauté d'Agglomération pourra réaliser des prestations dont les conditions d'exécution et de rémunération du coût du service seront fixées par convention conformément aux articles L 5211-56 et L 5214-16 du CGCT »,

Les communes compétentes peuvent, si elles le souhaitent, disposer du service instruction pour l'instruction de leurs autorisation d'occupation du sol et l'étude technique des demandes de certificats d'urbanisme, de permis ou des déclarations préalables qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ce service.

La présente convention vise à définir les modalités de travail entre le Maire, autorité compétente, et le service instructeur de Dinan Agglomération.

Autorisations et actes dont le service instructeur assure l'instruction :

La présente convention s'applique à toutes les demandes et déclarations déposées durant sa période de validité. Le service instructeur instruit donc les autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation du sol délivrées sur le territoire de la commune, relevant de la compétence communale et citées ci-après :

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Déclarations préalables créant de la surface
- Certificats d'urbanisme «opérationnels», visés à l'article L 410-1-b du Code de l'Urbanisme

Autres autorisations et actes dont le service instructeur assure l'instruction :

Les autorisations de travaux sur des Etablissements Recevant du Public (ERP), non soumis à Permis de Construire continueront d'être instruites par les communes.

Les actes relatifs à l'occupation du sol : publicité, enseigne et pré-enseigne sont instruits par la commune si un règlement de publicité a été instauré.

Les Certificats d'Urbanisme dits «de simple information», visés à l'article L 410-1-a du Code de l'Urbanisme sont instruits par la commune.

Les Déclarations Préalables dites « simples » (sans création de surface) sont instruites par la commune

Dispositions financières

Il est convenu et accepté par les deux parties que ce service sera facturé à la commune pour un montant établi en référence à un coût de service instruction réel et selon la clé de répartition suivante : 20% population DGF année n-1 dite « Ticket d'Entrée », 80% nombre d'actes réels instruits en année n dite « Part Instruction »

La commune et Dinan Agglomération assument les charges de fonctionnement liées à leurs obligations respectives.

La commune a la charge de son équipement en matériel informatique adapté et de la liaison haut débit entre Dinan Agglomération et la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

D'approuver pour l'année 2018 le principe de facturation des prestations dispensées par le Service Instruction de Dinan Agglomération en matière d'autorisation d'occupation du sol aux communes, selon la clé de répartition 20 % population DGF, 80 % nombre d'actes instruits en 2018.

D'approuver, dans ce cadre, la passation d'une convention formalisant les modalités financières et de fonctionnement entre Dinan Agglomération et la commune, étant précisé que la commune instruira elle-même les Déclarations Préalables simples relevant de son territoire.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention qui prendra effet à la date du 1^{er} janvier 2018 et est conclue pour un an et reconductible par tacite reconduction. Membres présents : 5 Votants : 8 Voix pour : 8

PROGRAMME DE LUTTE COORDONNEE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Il n'est plus à démontrer que les espèces invasives représentent une menace pour la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes, mais également vis-à-vis des dommages économiques et des impacts significatifs sur la santé publique. Dans l'attente de l'adaptation du cadre réglementaire national (traduction de la réglementation européenne 1143/2014), le rôle des collectivités territoriales est stratégique pour endiguer ce phénomène.

La population de frelons asiatiques diminue en Bretagne. Une baisse confirmée par la Fédération des Groupements contre les Organismes Nuisibles (FGDON), qui surveille de près l'évolution du frelon asiatique. En 2017, 16 500 nids ont été détruits contre 18 820 en 2016. Face à ce constat positif, il est important de maintenir la pression contre cet insecte.

Considérant :

La délibération communautaire prise le 26 mars 2018 en faveur de la mise en œuvre du programme de lutte coordonnée contre le frelon asiatique à l'échelle du territoire de Dinan Agglomération.

Après délibération, le Conseil Municipal, par vote à main levée :

APPROUVE :

la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivi technique et administratif seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération. la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération, à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques. Dinan Agglomération éditera un titre exécutoire en fin de campagne, sur la base du bilan financier arrêté.

AUTORISE :

le Maire à signer la convention spécifique pour une lutte coordonnée contre le frelon asiatique et les documents afférents.

Dinan Agglomération avait fourni une grille tarifaire des désinsectiseurs certifiés certibiocide, afin que la commune choisisse une entreprise. C'est la société 22 ADR, Mr Nouvel de La Landec qui a été retenue. Cette entreprise a confirmé que le prix indiqué pour un nid > 5m correspond bien à une hauteur allant jusqu'à 25m.

Membres présents : 5 Votants : 8 Voix pour : 8. La séance est levée à 21 h 45

Compte-rendu de la séance du 28 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 juin à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10 Présents : 5 Votants : 8	Présents : Arnaud CARRE, Nathalie MESNAGE, Axel HERVET, Ludovic MAHE, Christine LOGUIVY Absents excusés : Mary BRITTON donne pouvoir à Nathalie Mesnage, Erwann DIVEU donne pouvoir à Arnaud Carré, Marjorie VESLIN donne pouvoir à Axel Hervet Absents : Thierry CHAPON et Alan BOURDET
-------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Secrétaire de séance : Christine Loguivy

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 22 ; il est constaté que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion de conseil municipal
- Désignation du Délégué à la protection des données (DPD)
- Adhésion au groupement de commande d'entretien des chaussées intercommunales et communales 2018
- Transmission des actes à la préfecture, convention à signer pour adhérer au dispositif ACTES
- Accord à donner au CMB sur le réaménagement du prêt n° 0845 016186401
- Compétence voirie
- Questions diverses

Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal

Monsieur le Maire demande si quelqu'un a une remarque à faire concernant le compte-rendu de la précédente réunion de conseil municipal en date du 3 mai 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Adhésion au groupement de commande d'entretien des chaussées intercommunales et communales 2018.

Le Conseil municipal, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, qui précise en son article 28 : « *Des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics (...) La convention constitutive du groupement, signée par ses membres, définit les règles de fonctionnement du groupement. Elle peut confier à l'un ou plusieurs de ses membres la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres* ».

Considérant que sur le territoire de Dinan Agglomération une partie de la voirie déclarée d'intérêt communautaire doit faire l'objet d'un entretien. Considérant que les communes composant l'agglomération doivent également entretenir leur chaussée communale.

Aussi, afin de réaliser une économie d'échelle, de mutualiser les procédures de passation de marché, de gagner en termes d'efficacité et de sécurité juridique ou encore de simplifier les phases de la procédure marché pour les membres, il est souhaitable de créer un groupement de commandes entre Dinan Agglomération et les communes concernées. Le groupement a pour mission de coordonner et optimiser les actions des différentes parties, en gérant la préparation et la passation des marchés publics susceptibles de répondre aux besoins des membres du groupement.

Les besoins sont évalués de la manière suivante :

Membres du Groupement	Quantité estimée d'émulsion de bitume en tonnage
Le Quiou	2,000 t

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'entretien des chaussées intercommunales et communales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente;

Autorise M. le Maire à signer ladite convention ;

Autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

Membres présents : 5 Votants : 8 Voix pour : 8

Télétransmission des actes à la préfecture, adhésion au dispositif ACTES

Monsieur le Maire explique le dispositif ACTES, système d'information destiné à mettre en œuvre le contrôle de légalité dématérialisé. Ce dispositif permettra de transmettre instantanément par voie électronique à la préfecture les actes soumis au contrôle de légalité (arrêtés et délibérations avec leurs annexes, contrats, urbanisme, etc.) ; ce système permettra de recevoir en temps réel l'accusé de réception qui rend l'acte exécutoire, sous réserve des formalités de publication et de notification.

La commune devra payer à la Société Mégalis 120 € pour 3ans. Ce contrat sera à renouveler tous les 3 ans.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce dispositif ACTES. Il demande l'autorisation de signer la convention et toutes autres signatures permettant de finaliser ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal vote à main levée : Membres présents : 5 Votants : 8 Voix pour : 8

Réaménagement du prêt n° 0845 016186401 (capital restant dû et les indemnités de remboursement anticipé)

Monsieur le Maire indique que la somme de 114 410 € sera renégociée sur 25 ans. Pour exemple, à l'échéance de mai 2018 la commune versait 3 443 €, ce qui faisait pour 4 trimestres un montant de 13 772 €. Avec le prêt renégocié, la prochaine échéance d'août 2018 sera de 1 476 €, ce qui fera pour 4 trimestres 5 904 €, soit 7 868 € de moins à l'année.

Au 30 mai 2018, le reste à payer était de 10 000 €, au 30 août 2018 il sera de 114 410 €, ce qui représente des frais de rachat sur 25 ans de 14 410 €. Monsieur le Maire rappelle que le fait de renégocier l'emprunt permettra à la commune de réinvestir en 2021.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le réaménagement du prêt proposé par le CMB, à savoir :

Contrat de prêt COLD – CITE GESTION FIXE d'un montant de 114 410.26 € émis le 31/05/2018 ayant pour objet le financement suivant : REAMENAGEMENT DU PRET N° 0845 016186401 (capital restant dû et les indemnités de remboursement anticipé), pour une durée de 300 mois.

Monsieur le Maire propose d'accepter ce projet de réaménagement, il demande également l'autorisation de signer tout acte permettant de finaliser ce dossier, il demande aussi l'accord pour verser les 150 € correspondant à la commission d'engagement.

Après délibération, le conseil municipal vote à main levée : Membres présents : 5 Votants : 8 Voix pour : 8

Transfert de la compétence voirie à Dinan Agglomération

Monsieur le Maire présente le projet de transfert de la compétence voirie à Dinan Agglomération. Cela représente les voies communautaires à ce jour (liaison et transit) ainsi que les voies de desserte. **Si la compétence voirie est acceptée par le Conseil d'Agglomération**, la commune du Quiou transférerait, en plus des voies qui sont aujourd'hui communautaires, les voies dites de desserte. Resterait à la charge de la commune les voies dites « en agglomération », sauf les routes départementales ; exemple, il resterait à la commune les voies du lotissement des Ruettes, y compris la rue des Ruettes, mais aussi une partie de « la Ville Neuve » et « Chemin de Bourrien ». Notons également que la place de l'église resterait propriété communale et serait considérée voie d'agglomération. La commune, suivant attribution compensatoire et accord fiscal, aurait la charge de verser 2 824 € par an à Dinan Agglomération. Ces derniers, en contrepartie, prendront en charge l'entretien des routes de la chaussée des voies communales et les fossés. L'accotement, talus et trottoirs restant à la charge de la commune.

Après délibération, le conseil municipal par vote à main levée, donne son accord pour que Monsieur le Maire vote ladite compétence Membres présents : 5 Votants : 8 Voix pour : 8

Désignation du délégué à la protection des données (DPD)

Dans le cadre de leurs missions et dans un contexte de développement de l'administration électronique et des usages numériques, les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux utilisent, collectent et traitent de nombreuses données à caractère personnel, tant pour la gestion de leurs services publics locaux que pour celle de leur structure.

A ces fins, sont constitués des fichiers de toute nature, papier ou informatiques, contenant de nombreuses informations relatives aux administrés comme aux agents : état-civil, fichiers électoraux, fichiers périscolaires, fichiers des bénéficiaires d'aides sociales, fichiers d'abonnés, fichiers de police municipale, fichiers de ressources humaines, vidéosurveillance, géolocalisation, etc. contenant des données à caractère personnel sensibles (données médicales, numéro de sécurité sociale, appartenance syndicale, biométrie, etc.).

La protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données est un droit fondamental et chacun a droit au respect de sa vie privée.

Depuis 1978, la législation protège les données personnelles. Elle a été récemment renforcée par le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Suite du compte-rendu de la séance du 28 juin 2018

Dans ces conditions, les Maires et Présidents d'établissements publics territoriaux sont responsables des traitements informatiques et papier qui sont mis en œuvre et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent et, à ce titre, peuvent voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

Par ailleurs, le règlement européen (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016, s'applique au sein des Etats membres à partir du 25 mai 2018.

Ce règlement qui renforce les obligations des responsables de traitement et les droits des personnes concernées, augmente les risques de sanction et impose, pour toute autorité publique effectuant des traitements de données à caractère personnel, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du RGPD).

Dans la mesure où le RGPD prévoit la possibilité de désigner un délégué externe et que par délibération n° 24 du Conseil Municipal du 14 juin 2013, nous avons adhéré aux missions supplémentaires à caractère facultatif du CDG22 offrant notamment la possibilité de mettre à disposition des collectivités un délégué à la protection des données externe.

Considérant que Dinan Agglomération adhère au nom de ses communes membres et de l'EPCI à la mission d'accompagnement proposé par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor ;

Considérant enfin que la mission proposée sera assurée par le CDG22 en tant que personne morale ;

Il est proposé au Conseil Municipal **ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire

VUS

Le Code général des Collectivités territoriales,

Le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016, applicable au sein des Etats membres le 25 mai 2018,

La délibération du CDG22 du 27 novembre 2017 actualisant la convention d'adhésion aux missions supplémentaires à caractère facultatif du CDG 22 prévoyant la possibilité de mettre à disposition des collectivités territoriales et établissements publics territoriaux un délégué à la protection des données,

La délibération n° 24 du Conseil Municipal du 14 juin 2013 autorisant la signature de la convention d'adhésion de la commune de Le Quiou aux missions supplémentaires à caractère facultatif du CDG22.

CONSIDÉRANT

Que la Commune peut disposer, dans le cadre de la convention d'adhésion aux missions supplémentaires à caractère facultatif signée en 2013 avec le CDG22, de la mise à disposition d'informaticiens et agents qualifiés en matière de protection et sécurisation des données

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, par 5 voix pour, par 0 voix contre et 3 abstentions :

Article 1 : **DESIGNE** le CDG22, délégué à la protection des données de la commune de Le Quiou.

Article 2 : **DONNE** délégation à Monsieur le Maire, assisté d'Axel HERVET, pour effectuer toutes les opérations nécessaires d'une part, à la désignation du délégué à la protection des données auprès du CDG22 et de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et d'autre part, à la réalisation des missions du délégué à la protection des données.

Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) –modalités d'attribution pour l'année 2018

Rapporteur: Monsieur le Maire

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011 (article 125 de la Loi de Finances initiale pour 2011), l'article 144 de la Loi de Finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce mécanisme de péréquation appelé Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une fraction des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Il nous appartient donc désormais de nous prononcer sur la répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres.

Pour mémoire, trois méthodes de répartition sont possibles

La répartition dite de « droit commun »

La part de l'EPCI est fixée en fonction du *coefficient d'intégration fiscale (CIF)*.

Le prélèvement restant est réparti entre les communes en fonction de leur insuffisance de potentiel financier par habitant et leur population. Aucune délibération n'est nécessaire dans ce cas.

Une répartition à « la majorité des deux tiers du conseil »

La part de l'EPCI est déterminée en fonction du *coefficient d'intégration fiscale (CIF)* ou d'un autre critère sans que celui-ci n'ait pour effet de s'écarter de plus de 30 % le résultat obtenu de la répartition effectuée avec le CIF.

Une répartition « dérogatoire libre »

Dans ce cas, il nous appartient de définir librement la nouvelle répartition du reversement suivant nos propres critères.

Suite du compte-rendu de la séance du 28 juin 2018

La commission des finances de Dinan Agglomération a procédé à l'analyse de différents scénarios de pondération du droit commun par les critères légaux.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, a opté pour le "Droit Commun" soit un versement de 6 992 € en 2018 pour LE QUIOU et donc accepte l'offre de repartition de Dinan Agglomération.

Membres présents : 5 Votants : 8 Voix pour : 8 VOTE ACCEPTÉ

Questions diverses :

Monsieur le Maire avait fait remarquer qu'un arbre poussait sur la cheminée au-dessus de l'école et qu'il y avait urgence à l'enlever. Il avait demandé à Erwann DIVEU de se renseigner pour louer une nacelle. Monsieur Diveu, après renseignement pris auprès d'une agence de location, a une proposition de location au prix de 320 €.

Le conseil municipal donne son accord pour louer la nacelle, Monsieur Diveu effectuera lui-même l'enlèvement de l'arbre.

La séance est levée à 21 h 30.



Vie communale

ETAT CIVIL

Naissances :

- Julyan GODEFROY DUVIVIER né le 10 février 2018 à Dinan
- Arthur CHASTEL né le 16 juin 2018 à Dinan

Compliments aux heureux parents



Mariage :

Noces de diamant : Robert et Francine CHAPON le 10 mai 2018

Nicolas HOUILLE et Audrey MORIN le 16 juin 2018



Décès :

Monsieur Patrick JACOB décédé le 28 février 2018 à Dinan

Nos sincères condoléances aux familles.

Patrick JACOB

Le 28 février dernier, nous avons appris avec tristesse le décès de notre ami Patrick Jacob.

Je souhaitais le remercier pour le temps passé au service des associations ; il a été pendant plusieurs années disponible notamment pour tenir le barbecue, ce qui faisait de lui un acteur important lors des activités festives de notre commune.

Patrick va nous manquer, pour sa joie de vivre, le fait de ne jamais dire non, être toujours au service de la collectivité, bel exemple de solidarité.

Patrick nous manque déjà !

Au nom du conseil municipal j'adresse à sa famille toute notre sympathie attristée.

Arnaud CARRE, Maire

Troc de Plantes le 8 avril 2018

Pour fêter l'arrivée du Printemps, nous avons organisé un nouveau troc de graines et plantes le 8 avril dernier. Un rendez vous communal qui a réuni des Quiousiennes, Quiousiens mais également des habitants des communes avoisinantes. De nombreux échanges ont pu ainsi être réalisés et permettre l'embellissement de nos jardins et potagers.

Prochain rendez-vous à l'automne, à la Salle Annexe de la Mairie, rue de la Ville Neuve. Nous espérons que vous viendrez nombreux à échanger et partager vos expériences végétales.

Catherine Pernot et Mary BRITTON

Dimanche 8 Avril 2018
9h00 - 15h00

Fête du Printemps !

Troc de Graines
Plants & Plantes

Un jardin est plus beau
quand il se partage !

Expositions, petite restauration sur place
Ateliers, Animation musicale
Apportez votre plat ou dessert à partager !

Jardin Sensoriel Place de la Mairie
22630 Le Quiou
renseignements 02 96 88 17 99
Entrée Libre

Cérémonie des vœux du Maire le 21 janvier 2018



Monsieur le Maire offrait ses vœux à la population le dimanche 21 janvier à la Maison de l'Enfance. Devant un public nombreux, Monsieur le Maire présentait les différents thèmes et dossiers qui attendaient le Conseil Municipal, du PLUi à la mutualisation des services administratifs et techniques entre les communes de Le Quiou, Saint Juvat et Plouasne.

Il remerciait les différentes personnes qui ont participé au Comice Agricole, rappelait la mise en place de la borne de recharge pour les véhicules électriques sur la place de l'église, ainsi que du Wifi territorial public dont la borne a été placée sur le mur de la gare. Monsieur le Maire a accueilli les 11 nouvelles familles arrivées au Quiou en 2017, et a félicité les parents des 8 bébés nés en 2017.



Notons la présence de plusieurs élus dont Mr Arnaud Lécuyer, Président de Dinan Agglomération, Mr Didier Lechien, Maire de Dinan, des maires des communes voisines, de Mr Dominique Ramard, Conseiller Régional, Mr Michel Daugan, Conseiller Départemental, accompagné de Mme Véronique Méheust, vice-présidente du Département.

A cette occasion, il a mis à l'honneur l'association de fléchettes « Les Obélix » qui s'est qualifiée pour le championnat d'Europe et a représenté la commune du Quiou en Espagne.

Il a également mis à l'honneur Monsieur Robert CHAPON qui a été vice-président du club des aînés « En Avant Deux les Faluns » pendant 3 années avant d'en être président durant 17 ans. Monsieur le Maire a également remercié Monsieur Denis LEVEILLARD, Chef de corps de Plouasne, dont sapeur pompier volontaire pendant une trentaine d'années au Centre d'Incendie et de Secours de Plouasne.



Le verre de l'amitié, servi par le Conseil Municipal et les membres du CCAS, clôturait ce moment convivial.

Rendez-vous avec le Département et CŒUR Emeraude pour le fleurissement



Lundi 4 juin étaient rassemblés à la mairie du Quiou Madame Christine Hamon Rondo de la direction du patrimoine au Département des Côtes d'Armor et Madame Béatrice Onen de CŒUR Emeraude ; Monsieur le Maire avec Mary Britton conseillère municipale, Jean-François Lyre Quiousien bénévole et l'employé communal Patrice Goupil étaient présents également.

Le point a été fait sur l'évolution du fleurissement du bourg et de l'agglomération et il a été abordé le projet d'un accompagnement permettant d'aller vers le label « 2 fleurs ».

Objectif

Préparer le dossier de candidature pour l'obtention de la deuxième fleur.

Bénéficier des conseils des représentantes du Conseil Départemental et de Cœur Emeraude dans la construction du projet tant en terme de concept urbain que rural.

Les enjeux de la démarche sont nombreux.

Pour améliorer la qualité de vie

A tel point que la qualité de vie devient l'objectif prépondérant des communes qui s'engagent dans la démarche de labellisation Villes et Villages Fleuris.

Cette notion fait référence à la qualité de l'environnement dans sa signification la plus globale, à la fois urbaine, esthétique, écologique, sanitaire ou naturelle.

Ces approches sont toutes associées lorsque le public perçoit la qualité de son environnement. Il s'agit ici pour les équipes municipales d'apporter aux administrés ainsi qu'aux visiteurs, les conditions favorables à leur bien-être.

Les critères pris en compte par le label font ainsi référence à tous les éléments qui peuvent intervenir sur la perception de la qualité de vie par le public.

Le label est ainsi devenu un baromètre de la qualité de vie des communes.

Pour améliorer l'image et l'accueil

Le label Villes et Villages Fleuris constitue un outil au service de l'accueil en mettant l'accent sur le soin que les communes sont amenées à porter à leur image, dans le respect de leur identité. Améliorer l'image véhiculée par la commune consiste à faire évoluer les regards du public sur le territoire, que celui-ci soit résident ou visiteur.

Les espaces publics constituent ainsi une "vitrine" de la stratégie municipale ;

la qualité et la cohérence de leurs aménagements impactent, consciemment ou inconsciemment, la perception des personnes qui les fréquentent.

Les impressions qui se dégagent de ces espaces ont une influence durable sur leurs opinions à l'égard d'un territoire.

Le travail réalisé sur chacun des critères du label garantit une qualité environnementale globale, qu'il s'agisse du fleurissement et du végétal ou des différents éléments qui composent l'espace public (revêtement de voirie, façades, mobilier urbain, propreté...).

La démarche de labellisation agit ainsi sur la perception des individus et influence leur désir de se rendre dans une commune, d'y revenir ou de s'y installer. Il s'agit ici de mettre en place une stratégie de valorisation des atouts communaux qui trouve son efficacité dans la spécificité et non dans une démarche de banalisation.

Le label, qui porte une attention toute particulière au respect du contexte et de l'identité des collectivités, est un outil fiable sur lequel peuvent s'appuyer les communes pour améliorer leur image.

Rendez-vous avec le Département et CŒUR Emeraude pour le fleurissement

Pour développer l'économie locale

Né d'un objectif d'attractivité touristique, le label Villes et Villages Fleuris a, dès ses origines, été conçu pour favoriser le développement économique des territoires. La décentralisation et la mondialisation des échanges économiques ont favorisé une autonomie croissante des collectivités qui se retrouvent bien souvent dans une situation concurrentielle. Leur capacité à faire venir ou à retenir les hommes et les entreprises apparaît comme un enjeu prioritaire dans les stratégies de développement local. Les élus locaux sont tributaires des moyens dont ils disposent pour développer et aménager leur territoire. Cette capacité d'investissement et de fonctionnement des collectivités dépend en partie des ressources fiscales issues des revenus des ménages et des mécanismes de redistribution de la valeur ajoutée. Mais pas seulement !

Chaque territoire doit s'interroger sur sa capacité à définir des politiques d'attractivité, au travers d'indicateurs adaptés à son identité, à son contexte et à ses projets. Les ressources non matérielles telles que la formation ou la qualification, les services aux entreprises, les attentes en matière de logement, d'aménités rurales ou urbaines, la définition d'une offre touristique spécifique et la qualité du cadre de vie et de l'environnement représentent des ressources essentielles pour construire un projet de développement économique d'un territoire.

Le label est un outil de valorisation qui peut être utilisé auprès de différentes cibles, des touristes, de futurs administrés, de nouvelles entreprises ou de commerçants.

Pour favoriser la cohésion sociale

Bien que l'enjeu social soit apparu plus tardivement dans les critères du label Villes et Villages Fleuris, il représente aujourd'hui un élément essentiel d'appréciation et constitue un indicateur à privilégier dans la démarche de valorisation paysagère. Il s'agit ici principalement de développer sa capacité à mobiliser et à fédérer les énergies de professionnels et de bénévoles autour d'un projet commun d'amélioration de la qualité de vie. Le label est ainsi souvent utilisé par les municipalités comme une démarche projet et offre une opportunité pour motiver acteurs et habitants à atteindre un objectif de valorisation partagé. Sa mise en œuvre se concrétise par des actions de sensibilisation, des événements, des travaux pédagogiques, la création de jardins à vocation sociale ou encore des actions d'insertion sociale.

Le label œuvre ainsi pour la cohésion sociale à travers l'implication des habitants pour son obtention !

Pour agir en faveur de l'écologie

Enfin, depuis quelques années, le label Villes et Villages Fleuris devient un référentiel qui permet aux collectivités de mettre en œuvre et de mesurer leur stratégie en faveur de l'écologie. Ce terme considère le milieu urbanisé comme un écosystème qui vise une cohabitation harmonieuse entre l'homme et son environnement. Il s'agit ainsi de trouver un équilibre entre les modes de vie urbain et le maintien de la qualité des ressources naturelles.

Dans le cadre d'une démarche de labellisation, la commune est amenée à s'interroger sur sa stratégie de lutte contre le changement climatique, sur sa politique de préservation de la biodiversité, de protection des milieux et des ressources, ainsi que sur sa capacité à adopter des modes de consommation, de gestion et de production responsables.

Considérant l'éventail de leurs champs d'actions, les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer pour chacun de ces enjeux écologiques. Le label permet de tous les analyser au regard de la stratégie de valorisation paysagère des communes.

Vers le label 2ème fleur

De la place de l'église à la rue de la Ville Neuve



Face à l'entrée principale de l'église, près du grand tilleul, une clématite



De l'église à la mairie, rue de la Ville Neuve, les pots de fleurs en béton ont été enlevés. Au pied de chaque arbre, une petite plantation a été faite (thym, heuchères jaunes, mimulus primula auricula et des petites jacinthes).



Des cravates ont été mises autour de quelques arbres. Une palette, peinte en bleu ciel, reçoit des plantes aromatiques.

Sur la place de l'église, près de l'if, une table en bois a été placée ; espace pose parmi les fleurs !

Place de l'église côté bar et crêperie



Autour de la borne de recharge pour véhicules électriques, du sédum a été planté, ainsi que d'autres plantes tapissantes, elles garniront l'espace, empêchant ainsi l'herbe de pousser.

Sortie du bourg, direction Evran



Entre chaque potelet de bois, un semis de fleurs sauvages variées a été mis en place ; elles commencent à pousser.



Des plantes ont été semées au ras des murs, elles se resèment chaque année : Escholtzia, Myosotis, Galium odoratum, Pavot de californie, Coquelicots.

Vers le label 2ème fleur

Place de l'église



Un potager vient d'être créé dans un des massifs, place de l'église ; il est ouvert à tout le monde.

Perron de la mairie



Depuis l'aménagement de la mairie avec son nouveau perron, les massifs de fleurs se sont magnifiquement étoffés !



Rue de la Villa Romaine vers route de Tréfumel



Des plantes couvre-sol sont ajoutées chaque année dans les massifs route de Tréfumel. Ces espaces deviennent de plus en plus beaux !



Vie communale

Site de l'ancienne gare



A la gare cette année, volontairement, la pelouse a été tondu par endroits seulement, de sorte à laisser pousser les herbes, un aspect sauvage et décoratif, utile pour la faune. Cela forme un labyrinthe que les enfants prennent plaisir à parcourir ! Une prairie fleurie avait été semée, elle aussi est coupée en labyrinthe, l'effet est très joli !



Lotissement des Ruettes



Une partie de l'espace pelouse existant a été semé de fleurs « prairie fleurie » et de semence de sarrasin.

Des structures en osier ont été réalisées et posées par Catherine Pernot et Sullivan Rome. L'osier avait été offert par Olivier Leroux.



Fabrication d'objets décoratifs avec du recyclage



Pont route de Tréfumel



Au pied du pont, route de Tréfumel, des clématites « Montana blanches » ont été plantées. Quand elles auront poussé suffisamment, les pots placés actuellement sur le pont pourront être enlevés.



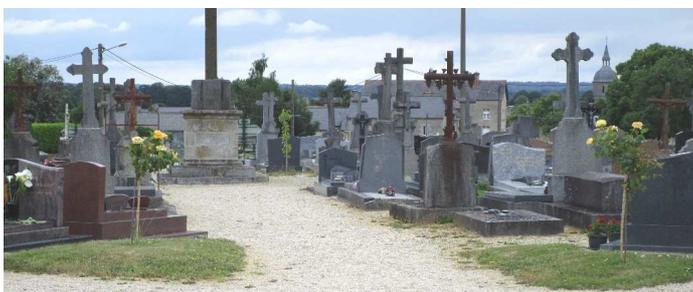
Cimetière



A l'extérieur du cimetière, au ras des murs, un « mélange champêtre » a été semé ce prin-



La haie du parking a été complétée avec des arbres (chênes, cerisiers, prunellier, haubépine, crête du Japon).



Deux rosiers ont été plantés dans le cimetière, un prunier, un cerisier.



Le jardin du souvenir est désormais réalisé. Une plaque « Jardin du souvenir » sera posée sur la pierre des faluns. Les plantes (rosiers, géraniums etc.) formeront dans quel temps un joli massif fleuri, dans lequel les cendres seront dispersées.



A l'entrée du parking cimetière, au pied de l'arbre, un massif a été paillé avec des ardoises ; cela limite les arrosages et empêche la pousse des herbes.

Vers le label 2ème fleur

Participation d'une partie de la population

Dans le bulletin municipal, distribué en janvier 2018, un sachet de graines (fleurs mellifères, protectrices, et pour certaines comestibles) avait été inséré. Toutes les familles Quiousiennes ont donc eu la possibilité de semer le contenu de ce sachet dans leur jardin.

David Britton a fabriqué la girouette en bois placée dans le massif de fleurs devant la mairie.



John et Judith Thorpe avec Catherine Pernot ont fabriqué les petits écriteaux en ardoise, sur lesquels sont écrits les noms des plantes du jardin sensoriel.

La cabine téléphonique, derrière l'école, est désormais la propriété de la commune. Elle va être aménagée en boîte à partager des livres et des graines, elle sera ouverte à tout le monde.

Des Quiousiens offrent souvent des plantes à Mary Britton, conseillère municipale passionnée de fleurissement et qui aide l'employé communal Patrice Goupil dans les nombreuses plantations et aménagements floraux.

Elle récupère parfois dans la poubelle réservée aux végétaux, située au cimetière, les plantes qui y ont été jetées ; celles qui sont encore en bon état sont plantées dans les massifs, une seconde vie leur est offerte !



Un troc de plantes a lieu 2 fois par an au Quiou, organisé depuis cette année par Mary Britton et Catherine Pernot. C'est l'occasion pour les gens d'échanger des graines, fleurs et conseils. De nouvelles variétés sont ainsi récupérées chaque année pour la commune.

Vie communale

Jardin du souvenir au cimetière



Un jardin du souvenir vient d'être mis en place au cimetière.

Une famille peut choisir de répandre les cendres funéraires au sein du cimetière dans un espace de dispersion comme le *jardin du souvenir*. C'est désormais possible au Quiou. Les familles doivent au préalable venir en mairie afin de compléter un registre.

Coût de la pierre : 200 €

Un logiciel « cimetière » a été acquis par la commune auprès du fournisseur Berger Levrault, la secrétaire de mairie a suivi la formation auprès du Centre de Gestion afin d'enregistrer toutes les concessions anciennes et à venir et suivre les renouvellements ; coût : 288 €

Participation d'un jeune Quiousien à la 5ème édition de l'Europ'Raid



Du 28 juillet au 19 août 2018 se déroulera la 5ème édition de l'Europ'Raid, le premier raid-aventure en Europe. 250 équipages, 750 participants, vont parcourir 10 000 km à travers 20 pays en 23 jours. A bord de Peugeot 205, ils rallieront 23 villes d'Europe partenaires, et achemineront 25 tonnes de matériel scolaire dans des écoles isolées de Bosnie-Herzégovine, Albanie, Macédoine et Bulgarie.

Un jeune Quiousien, Jérémy BODIN, participera à cette aventure, avec son association Europ'Breizh. La commune a participé au financement à hauteur de 150 € et a offert un blason du Quiou qui sera collé sur le véhicule.

[Vous pourrez suivre leur aventure en allant sur leur page Facebook Europ-Breizh](#)

Photo de l'équipage avec le véhicule



Parcours de l'Europ Raid 2018

Noces de diamant pour Mr Chapon Robert et Mme Chapon Francine



Le 10 mai 2018 Robert et Francine CHAPON ont célébré leurs noces de diamant à la mairie du Quiou, 60 ans jour pour jour après leur mariage qui fut célébré au Quiou également le 10 mai en 1958. par Monsieur Emile Bougault, maire de l'époque

En l'absence de Monsieur le Maire c'est leur fils Thierry, maire adjoint, qui a eu l'honneur et le plaisir de marier ses parents, en présence de ses frères et soeurs : Chantal, Yolande et Béatrice, ainsi que leurs petits enfants et amis.

Lecture leur a été refaite de l'acte de mariage du 10 mai 1958 ainsi qu'un texte écrit par Monsieur le Maire adressé à Monsieur et Madame Chapon.

Monsieur le Maire leur donnant rendez-vous dans dix ans pour les noces de platine!

Un diplôme leur a été remis et un bouquet de fleurs offert par la commune, ainsi qu'un livre sur le château de Hac.

Fauchage tardif depuis juin 2014

Depuis juin 2014, Le Conseil Départemental a demandé aux communes de mettre en place un fauchage tardif. Il s'agit d'un fauchage des accotements sur une largeur de rotor à partir de fin mai début juin, puis deuxième passage en septembre pour le débroussaillage des talus et fauchage de la totalité des accotements.

Un fauchage des zones de visibilité dans les carrefours et les courbes peut être demandé (accotements et talus). Le fauchage tardif ne doit pas compromettre la sécurité des usagers ; en cas de défaut de visibilité constaté en amont de la date fixée pour le démarrage du fauchage (mi-mai à début juin), des interventions ponctuelles pourront être déclenchées.

La commune du Quiou, comme toutes les autres communes du département, a mis en place cette pratique de fauchage tardif qui participe à la préservation de la biodiversité. **Par ailleurs, la flore des bords de route constitue un filtre naturel qui limite la vitesse d'écoulement de l'eau.**

Coût du fauchage en 2016 (3 passages) : 2 844.00 €

Coût du fauchage en 2017 (2 passages) : 2 347.20 € soit 500 € d'économie

Le fauchage des routes au Quiou a été réalisé par l'entreprise Adrien ROBERT les 25 et 26 mai. Le Département a fauché les routes départementales à suivre.



Relais des villages Le Quiou/Tréfumel le 5 mai



Le samedi 5 mai 2018 avait lieu le 35ème Relais des Villages organisé par LE QUIOU/TREFUMEL.

Les coureurs à pied ont traversé, en relais, les communes de : Tréfumel, Saint-Juvat, Trévron, Le Hinglé, Bobital, Saint-Carné, Calorguen, Les Champs Géraux, Plesder, Evran, Saint-Judoce, Saint-André-des-Eaux et Le Quiou.

La commune de Saint-Judoce a terminé 1ère ;

La commune de Plesder a terminé 2ème ;

La commune de LE QUIOU/TREFUMEL a fini 3ème.

Monsieur Hervé BERVILLE, Député, était présent pour remettre les coupes et médailles aux participants.

Vendredi 18 mai, les derniers remerciements aux organisateurs bénévoles et aux participants de l'édition du « Relais des Villages 2018 » étaient organisés à la mairie du Quiou, ainsi qu'à celle de Saint-Judoce. Françoise Hédé, maire de Tréfumel et Arnaud Carré, maire du Quiou ont réuni une cinquantaine de personnes autour d'un pot. Les bénévoles du « Comité des fêtes » de Tréfumel ont été applaudis avec ferveur. À Saint-Judoce, Stéphane Champalaune, président du « Comité des fêtes » avait réuni participants et bénévoles, pour le verre de l'amitié, en présence du maire Martial Fairier. Le classement final : Saint-Judoce, Plesder, Tréfumel-Le Quiou, Calorguen, Les Champs Géraux. Mais ce classement importe peu car le Relais des villages est plus une manifestation conviviale qu'une compétition sportive. L'année prochaine, ce sera Plesder qui organisera le relais.

Cette manifestation sportive a attiré un public nombreux tout au long du circuit.

Pour clôturer cette journée sportive et conviviale, un repas avec animation musicale était proposé à la salle du Clos Gastel à Léhon ; les coureurs, leurs familles et les bénévoles ont pu s'y retrouver dans une ambiance chaleureuse.

Félicitations aux participants et aux bénévoles pour la réussite de cette manifestation sportive .



Fauteuil offert pour l'église



Deux personnes amoureuses du patrimoine souhaitaient depuis longtemps faire un don à la commune. En effet en visitant l'église du QUIOU, ils avaient remarqué qu'il n'y avait pas de fauteuil de présidence pour les cérémonies. D'où l'idée d'offrir un fauteuil à la commune du QUIOU et le placer dans le chœur de l'église.

C'est chose faite aujourd'hui, l'initiative venant de Monsieur d'Abbadie, maître ébéniste résidant à Saint Juvat. Monsieur d'Abbadie a offert cette pièce et a demandé à Monsieur DUMAS, tapissier à Lanvallay, de le recouvrir gracieusement.

Qu'ils soient tous les deux remerciés, cette opération vient en complément de la mise en place d'un lustre Napoléon 3 datant de la même époque que la construction de l'église du QUIOU.

Cela enrichit notre patrimoine communal.

Sculptures en terre cuite à l'école des Faluns



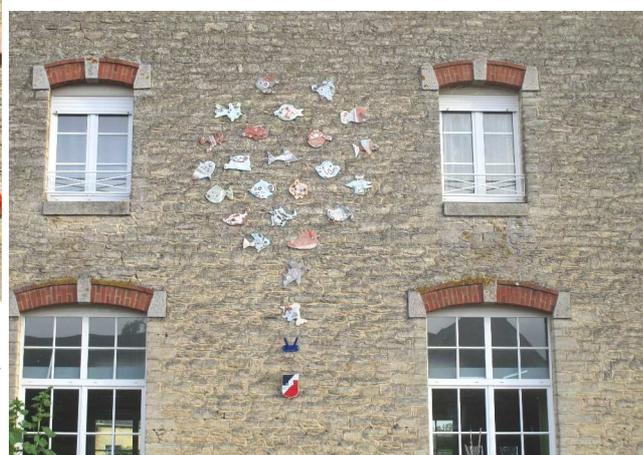
Marie Le Gargasson, artiste locale, a mis en place ce projet avec l'équipe pédagogique. La commune du Quiou a participé à ce projet à hauteur de 860 €, ainsi que l'APE.

Cela a permis aux enfants de l'école du Quiou de découvrir l'identité culturelle de la commune en travaillant sur la mer des Faluns.

Madame Le Gargasson réalise les sculptures fabriquées en terre cuite, sur le thème d'animaux marins imaginaires avec les enfants de la maternelle.



Sur la photo ci-dessus : Mme Le Gargasson, accompagnée de deux parents d'élèves et conseillers municipaux, Erwann Diveu et Ludovic Mahé, ont posé les figurines sur les murs de l'école des Faluns, façade Sud et Est.



Journée à la mer à St Briac

Les élèves ont participé à une journée à la mer à St Briac avec les animations « nature » de Mélanie Henry de la Maison des Faluns.



Projet de mutualisation entre les communes de Plouasne, St Juvat, Le Quiou

À trois, on est plus fort !

Les maires des communes du Quiou, Saint-Juvat et Plouasne, lancent des opérations de mutualisation, pour faire des économies.

Dominique Ramard, conseiller régional, vice-président de Dinan-Agglomération, maire de Saint Juvat ; Michel Daugan, conseiller départemental, maire de Plouasne et Arnaud Carré, président de l'office de tourisme Dinan Cap Fréhel, maire du Quiou, après consultation et votes de leurs conseils municipaux, se lancent dans des opérations de mutualisations.

« Fin avril et début mai, les trois conseils municipaux se sont prononcés favorablement sur le principe d'une mutualisation de certains services et de la possibilité de regrouper des achats ou investissements » explique Dominique Ramard.

S'organiser entre « petits »

La création de Dinan Agglomération, intercommunalité qui compte 64 communes et près de 100.000 habitants, incite également Plouasne, Le Quiou et Saint-Juvat à renforcer leur coopération afin d'exister plus fortement à l'échelle du nouvel ensemble intercommunal. « La mutualisation entre les trois communes va prendre place progressivement. Il a d'ores et déjà été prévu d'organiser une permanence d'ouverture des mairies, de manière répartie. Ainsi, les congés des secrétaires de mairie seront organisés en commun, permettant de garantir un accueil aux administrés, les jours de fermeture d'une des mairies » précise Michel Daugan.



De gauche à droite : Dominique Ramard, Michel Daugan et Arnaud Carré.

Du côté des services techniques, des rencontres régulières seront organisées afin de planifier les chantiers qui nécessitent une mise en œuvre partagée à plusieurs agents : il s'agit de tâches soit compliquées, soit rébarbatives. Le travail des agents va s'en trouver facilité et plus efficace, pour une plus grande satisfaction des habitants.

Autre intérêt possible de la mutualisation : la possibilité de

réaliser des investissements ou des achats en commun, plutôt que séparés. « Un échange entre communes sur leurs politiques d'achat va être engagé. Les élus en charge des finances et les secrétaires de mairie vont travailler sur ce sujet » explique à son tour Arnaud Carré. Il convient de noter que du côté des investissements, un scarificateur pour les terrains de football vient d'être acheté

par Plouasne, Saint-Juvat et aussi Saint-Pern.

Les besoins

Les communes de Plouasne, Le Quiou et Saint Juvat ont déjà identifié leurs matériels pouvant être partagés. Il s'agit, entre autres, d'une balayeuse, d'une faucheuse ou un broyeur.

Une façon de travailler ensemble sans devoir créer une commune nouvelle ?

La vie des associations

Union bouliste du Quiou

Le concours de boules a eu lieu le 1er juillet dernier au terrain de boules près de la mairie : « Challenge Serge Pinault » ;

49 joueurs le matin en individuel

34 doublettes l'après-midi

130 repas « cochon grillé » ont été servis le midi.

Belle réussite avec un temps magnifique.

Le **prochain concours aura lieu le samedi 18 août** au terrain de boules près de la mairie. Remerciements à toutes les personnes qui ont participé et aux bénévoles.

Philippe MORIN



Palet Quiousien

Le traditionnel concours annuel a eu lieu le 10 juin dernier au terrain des sports. Le matin en individuel, repas champêtre le midi, l'après-midi en doublette.

32 joueurs le matin. Gagnant : André Rouvrais de Trévron

36 doublettes l'après-midi. Gagnants : Hubert Neveu, Eric Gagnet, elena et Serge Fromon.

75 repas poulet/grillé ont été servis le midi.

Franck TOUTIRAIS



Concours de palets organisé par le bar « La Belle Epoque » le 12 août prochain

Le bar « La Belle Epoque » organisera un concours de palets le dimanche 12 août sur la place de l'église. Les 2 places seront interdites de stationnement à cette occasion de 8h à 21h.

Le matin 9 h : individuel

L'après-midi à 14h : doublette

Le repas du midi sera une paëlla ; vous pouvez réserver au bar : tél. 02 96 83 49 62



Les Obélix, club de fléchettes électroniques

Nous avons fini premiers du championnat régional 2017-2018.

Nous allons défendre notre titre de champions de France à la Rochelle les 14, 15 et 16 juin 2018.

Nous organisons notre concours de palet annuel le 15 septembre 2018 en doublette au terrain de la mairie.



Korribass Sound

L'édition 2018 de la Fête de la Musique au Quiou a répondu à nos attentes. Le public s'est prêté au jeu de la Scène Ouverte, expérience que nous renouvelerons en 2019 !

Merci pour leur participation à David et Peter, Chloé, Les Electrogènes, Marie Annick, Sullivan et Elodie.

Un grand merci également à Isabelle qui a régalé tout le monde avec ses galettes, Cathy Maquillage, Mimi et Marylka pour la buvette, et à la Commune qui comme l'année dernière s'est investie dans l'organisation de cet événement.

À l'année prochaine sur la Scène du Quiou.

Et si vous souhaitez participer à la Scène ouverte, n'hésitez pas à nous contacter catherine.pernot@live.fr ou par mp sur facebook <http://facebook.com/KorribassSoundAsso>"

Catherine Pernot



Korribass Sound

Pour la deuxième année, Catherine proposera des ateliers d'initiation à l'outil informatique dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique.

Le but de ces ateliers, à l'aire du tout numérique, est de permettre une meilleure utilisation de cet outil devenu incontournable aujourd'hui dans toutes les démarches administratives. Ceux ci sont dispensés par session de 2h00 chaque semaine en dehors des vacances scolaires.

Les thèmes abordés sont :

L'environnement numérique

L'environnement bureautique (traitement de texte, tableur)

L'environnement internet/web

Le traitement de l'image



Les cours débuteront la deuxième semaine de septembre 2018.

Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir remplir le bulletin et questionnaire disponible en mairie.

Catherine Pernot

Les Burlesques du Quiou

Suite à l'assemblée générale qui a eu lieu le 7 avril 2018, le nouveau bureau est composé de :

Marie-Annick HAMON, Présidente

Alexandre GUERIN, Vice Président

Sylvianne JOINNY, Secrétaire

Jean-Yvves MAHE, Secrétaire Adjoint

Edith ROBERT, Trésorière

Marie-Christine MAUFFRAIS, Trésorière Adjointe



Rassemblement annuel des communes aux noms burlesques 2018

Cette année, c'est la commune de Monteton (Lot et Garonne) qui organise le rassemblement. Une délégation du Quiou a prévu de s'y rendre les 7 et 8 juillet prochain.

Vide grenier

Notre désormais traditionnel vide grenier aura lieu le dimanche 2 septembre à partir de 7h au terrain de sports.

Tarif : 2 euros le mètre. Réservations au 02 96 83 47 02.

Loto animé par Jean Jacques

Notre loto annuel aura lieu le dimanche 28 octobre, salle Derioleà Plouasne.

Il sera animé par Jean Jacques.

Atelier bricolages

Un groupe issu de l'atelier décoration, qui avait fonctionné pour décorer le rassemblement en 2015 au Quiou, se rencontre un lundi après midi sur deux pour faire de la couture, du tricot et autres bricolages.

En mai, il a aidé à la fabrication des mannequins qui décorent le bourg.

Ce groupe fonctionne sous couvert de l'association Les Burlesques du Quiou. Pour y participer, il est indispensable d'adhérer à l'association.



La présidente de l'association
Marie Annick Hamon

Pierres Vives

Les "news" de la Villa Gallo-romaine des Faluns au Quiou

Ouverture de PIERRES VIVES aux jeunes générations

Ne nous trompons pas, les nouvelles générations font la moitié des visiteurs sur le site de la villa. Pour suivre ce mouvement, l'assemblée générale de PIERRES VIVES a décidé à l'unanimité d'ouvrir largement ses portes aux moins de 40 ans : les statuts ont été modifiés pour les accueillir avec une adhésion à 0€. Ils sont les "PIERRES VIVES" de l'avenir de l'animation de la villa.



Des moutons millénaires pour brouter les prairies de la villa

A la demande du service des Espaces Naturels et Sensibles du département, les prairies de la villa se sont ouvertes à l'éco-pâturage en recevant depuis ce printemps une dizaine de "Landes de Bretagne". Au-delà de la carte postale de la bio diversité, les bénévoles se sont organisés pour accueillir ces nouveaux hôtes : visite quotidienne, ouverture fermeture des portes, apporter de l'eau ... autant de tâches effectuées dans la joie du service ! A noter que les "landes de Bretagne" sont des moutons dont l'existence est révélée depuis 5 000 ans avant JC. De l'archéologie expérimentale !



Un franc succès pour les Journées Nationales de l'Archéologie

Les membres bénévoles de PIERRES VIVES n'ont pas chômé lors des JNA du mois de juin. De très nombreux visiteurs se sont pressés à la découverte de notre merveille avec en particulier de très nombreux rennais. (Rappelons que l'origine de la Rennes romaine se trouve dans ces pierres des Faluns extraites au Quiou).



PIERRES EN FETE sera sous le signe du théâtre antique et musical

Toute l'équipe est au travail pour la programmation des prochaines Journées Européennes du Patrimoine programmées les 15 et 16 septembre 2018. Le cœur des animations sera mené par la Compagnie Skald. Toutes ces animations sont gratuites, financées par l'apport des visiteurs tout au long de l'année. Réservez votre journée, il y aura comme toujours de très belles surprises !



Newsletter du Centre Le Page

Centre Le Page – Juin 2018

Après notre meilleure année en 2017, nous avons commencé la saison 2018 sur les chapeaux de roue

En avril, nous étions complets avec six équipes y compris entraîneurs et supporters qui jouaient dans le tournoi qualificatif de foot EuroPoussins M10 ans à Pleudihen. Les jeunes de Bretagne ont joué le dimanche et ceux du reste de la France le samedi. Quand ils ne marquaient pas de buts sur le terrain, ils jouaient dans notre grande salle au ping-pong, babyfoot, badminton ou billard et se sont régalés pour le dîner dans notre salle à manger, une ancienne forge...

En Mai, nous avons accueilli une réunion familiale arrangée par l'intermédiaire de Marguerite du village pour une première communion; tout le monde s'est bien amusé, avec beaucoup de place dans la seule grande salle des fêtes du Quiou! Nous serions heureux de vous recevoir et de vous proposer des prix attrayants si vous désiriez louer nos salles/cuisine.

Nous étions aussi bien occupés en mai, accueillant non seulement des cyclistes participant au Tour de Rance Randonnée Vintage mais aussi des invités d'un "mariage surprise" à Plouasne ainsi que des vacanciers utilisant booking.com.

Une fois arrivés fin mai et nous étant bataillés avec des trombes d'eau, nous avons reçu une équipe de jeunes de Haute-Garonne, Aude and Occitanie qui participaient à une sorte de jeux olympiques représentant les régions de France et la Belgique. Chaque année le Ministère de la Justice organise ce Challenge Michelet – l'année dernière à Lyon et cette année à Rennes. Les jeunes de la Région Sud ont eu de bons résultats, avec une place en finale pour l'équipe de basket filles et de foot garçons et plusieurs podiums en athlétisme, entre autres. Un groupe de jeunes sympathiques et vivants (et sportifs!) avec des éducateurs dynamiques et dévoués!

Tout de suite après, nous avons eu une équipe de foot de la région parisienne, finaliste du tournoi EuroPoussins ainsi qu'une équipe de danseuses sur roller pour un tournoi à Dinan.

Au total, une année bien remplie jusqu'à maintenant avec plusieurs écoles anglaises attendues en juillet, ainsi que des invités de mariage, des groupes de cyclistes et on espère aussi beaucoup de réservations via booking.com.



Centre Le Page June 2018

After our best ever year in 2017, things have started to get busy in 2018.

In April it was house full as we welcomed 6 teams, coaches and supporters from the Europoussins under 10 football qualifying tournaments in Pleudihen. The youngsters from Brittany played on the Sunday and those from the rest of France on the Saturday and when they weren't scoring goals in the tournament they played table tennis, badminton, bar football and pool and enjoyed home-cooked food in our old forge dining room.

In May we hosted a family party arranged by Marguerite from the village for a confirmation and a great time was had by all, with plenty of room in Le Quiou's only salle de fêtes! Should anyone in the village wish to book with us we are sure we can give you special rates.

We were also busy in May not only hosting cyclists for the Tour de Rance Randonnée Vintage but guests from a surprise wedding in Plouasne and travellers using booking.com.

As we reached the end of May we had not only inundations of rain, but played host to a team of youngsters from Haute-Garonne, Aude and Occitanie up for an Olympic games-style tournament from the regions of France and from Belgium. Each year the Department of Justice organises this tournament (Challenge Michelet) – last year in Lyon and this in Rennes. The youngsters did well, reaching semi-finals in girls' basketball and boys' football as well as a number of wins in athletics. A super bunch of kids managed by a great bunch of staff!

And back-to-back with this we have had a Parisian team, finalists, of Europoussins and a team of roller skaters for a tournament in Dinan!

All in all a busy year so far and with a number of English schools coming over for educational visits in July together with wed-

Les Infos de l'Office



Actualités, chiffres de fréquentation, rendez-vous ... ne manquez rien des informations de votre Office de Tourisme **Dinan - Cap Fréhel Tourisme** !

OBJECTIF QUALITÉ !

Avec un audit à l'automne prochain, Dinan - Cap Fréhel Tourisme est en passe de renouveler cette année la marque Qualité Tourisme et s'engage ainsi à proposer des prestations de qualité auprès de ses visiteurs et de ses partenaires.

Avec pour objectif un accueil et des prestations de qualité, l'Office de Tourisme lance en parallèle une campagne de qualification des hébergements mettant en avant l'intérêt du classement pour les chambres d'hôtes et meublés de tourisme.

LA COMMUNICATION DE L'OFFICE

La gamme complète des [éditions de l'Office de Tourisme](#) est disponible dans nos bureaux d'information : Magazine de la Destination, Guide Hébergements, Guide Saveurs, Guide Pratique et Brochure Groupes ... n'hésitez pas à passer dans nos bureaux pour les récupérer ou à les [télécharger sur notre site internet](#).

L'office de tourisme est aussi présent sur le web avec [un tout nouveau site internet](#) ! Les incontournables de la destination, idées séjours, informations pratiques... tout y est pour aider le visiteurs dans la préparation de son séjour mais aussi pour les locaux en quête d'idées d'activités.

PRESENTATION DU PLAN D'ACTIONS 2018

Le 30 mars dernier, Dinan Cap Fréhel a réuni ses partenaires à l'occasion de la présentation de son Plan d'actions 2018. Les nouvelles éditions, les actions de communication en France et à l'étranger, le nouveau site internet, les prochains rendez-vous partenaires ... l'équipe de l'Office de Tourisme a passé en revue les différentes actions de l'année, passées et à venir.

De plus, l'Office de Tourisme souhaite associer pleinement ses partenaires dans ses futures actions. Pour cela, un travail de réflexion sur les services de l'Office de Tourisme va être mené, avec une enquête auprès de l'ensemble des partenaires afin de connaître leurs attentes.



Suite infos de l'Office de Tourisme Dinan—Cap Fréhel tourisme

RETOUR DES VISITES GUIDÉES

Afin de faire découvrir la richesse de notre territoire aux visiteurs et aux locaux, Dinan-Cap Fréhel Tourisme propose cette année encore de nombreuses visites guidées et sorties nature : sortie pêche à pied à St-Cast-Le Guildo ou aux Ebihens, découverte des Ebihens, découverte de Sables d'Or les pins à bord d'une rosalie...

o DINAN

9 rue du Château - 22105 DINAN

Toute l'année

Lundi au samedi, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Fermé le lundi matin du 1er octobre au 31 mars (sauf vacances scolaires)

Dimanches 1er et 29 avril, 6 et 20 mai, 17 et 24 juin, 2, 9 et 16 septembre et jours fériés (sauf 1er novembre et 1er mai) de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h

Juillet et août

Lundi au samedi, de 9h30 à 19h

Les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h



DINAN CAP FREHEL TOURISME

9 rue du Château BP 65 261

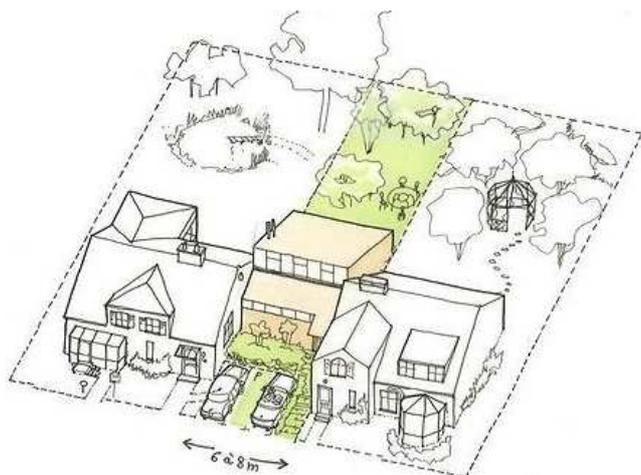
22105 DINAN Cédex 02 96 87 69 76

www.dinan-capfrehel.com

infos@dinan-capfrehel.com

Démarche « Bimby » pour construire dans son jardin

La démarche dite « Build in My Back Yard » ou « construire dans mon jardin » consiste à diviser, à l'initiative du propriétaire, une parcelle construite pour permettre la construction d'une nouvelle habitation. En cohérence avec les principes d'un urbanisme durable, cette démarche novatrice permet à la commune d'accueillir de nouveaux habitants sans engendrer aucun étalement urbain et à un coût minime pour la collectivité. Les propriétaires peuvent trouver un intérêt à cette démarche dans leur parcours de vie ou pour valoriser un bien devenu trop grand. La démarche Bimby permet aussi de faire évoluer le bourg dans son enveloppe existante tout en répondant aux attentes de ses habitants d'aujourd'hui et de demain. Depuis 2015, Dinan Agglomération a décidé de s'appuyer sur l'expérience de la commune de Lanvallay pour encourager la démarche Binmy. Un guide pratique du Bimby et de la division parcellaire est disponible en mairie.



N'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie si vous pensez être intéressés par ce programme de construction.

Espace Info Energie à Dinan Agglomération



L'Espace **INFO** à **ÉNERGIE** de Dinan Agglomération propose un conseil neutre et gratuit pour toutes questions liées à la maîtrise de l'énergie (construction, rénovation, énergies renouvelables, etc.)

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de **9h00 à 12h00** et de **13h30 à 17h30** ou sur rendez-vous :

Au 8 Bd Simone Veil à DINAN

Tél. 02.96.87.42.44

@ : infoenergie@dinan-agglomeration.fr

Pour en savoir plus : <http://www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Habitat/Espace-info-energie>

Attention au démarchage à domicile! Dinan Agglomération appelle les particuliers à la vigilance !

Méfiance, suite à la **recrudescence de démarchage commercial** téléphonique et à domicile pour inciter les particuliers à faire réaliser des travaux d'économie d'énergie sur **les communes de Dinan Agglomération**.

Certaines entreprises proposent des retours sur investissement alléchants voire même des installations « autofinancées » de panneaux photovoltaïques. L'autofinancement, qui fait apparaître un coût final nul pour le particulier, est présenté comme assuré par les aides, des primes et la vente de la production d'électricité. Cependant, la production d'électricité annoncée lors du démarchage est souvent fortement surestimée, les aides ou primes inexistantes.

Des entreprises proposent de venir chez vous réaliser un diagnostic énergétique gratuit et/ou obligatoire, suivi de travaux d'isolation à coût quasiment nul, également assurés par des aides et les économies d'énergie. Rappelons que ces diagnostics n'ont de caractère obligatoire que lors de la vente ou de la mise en location d'un bien immobilier.

Attention, il s'agit d'arguments pour obtenir un rendez-vous à domicile.

En outre, ni l'ADEME ni son réseau ne sont partenaires ou n'ont missionné d'entreprise pour quelque démarche commerciale que ce soit. Ces entreprises ne sont pas non plus mandatées par un ministère ou une collectivité territoriale.

Comment se prémunir ?

Ne pas céder à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour même.

- En cas de signature lors d'un démarchage téléphonique ou à domicile, la personne bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours, à condition que les travaux n'aient pas commencé.
- Exiger un devis précis. Le décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation.
- Demander d'autres devis à d'autres entreprises pour pouvoir comparer.
- Contacter le conseiller info énergie, service gratuit mis en place par l'Etat, l'ADEME et la Région, qui pourra étudier le devis, vérifiera l'éligibilité des travaux aux aides financières et apportera un regard objectif et neutre sur la pertinence des travaux proposés. Permanence téléphonique ou sur RDV **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 au 02.96.87.42.44**. Plus d'infos sur le site des espaces INFO->ENERGIE bretons : www.bretagne-energie.fr ou sur le site de Dinan Agglomération : <http://www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Habitat/Espace-info-energie>.
- Privilégier les entreprises locales et vérifier que l'entreprise soit « Reconnue Garant de l'Environnement » (RGE), critère indispensable pour bénéficier du crédit d'impôt. Un annuaire en ligne des entreprises RGE est disponible sur le site : www.renovation-info-service.gouv.fr.

Autres informations générales

Accueil à la Direction départementale de la cohésion sociale



Accueil sur rendez-vous à la Direction départementale de la cohésion sociale des Côtes d'Armor

A compter du lundi 26 mars 2018

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service et de la généralisation des téléprocédures, les modalités d'accueil de la Direction départementale de la cohésion sociale des Côtes d'Armor évolueront à compter du lundi 26 mars 2018.

Au préalable, il sera nécessaire de prendre rendez-vous par courriel à l'adresse suivante : ddcs@cotes-darmor.gouv.fr

Par ailleurs, en raison de travaux d'aménagement, l'accueil physique des usagers sera déplacé pour s'effectuer par l'entrée de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), 1 rue du parc à Saint Briec.

Pour toute information complémentaire, contacter le : 02.96.62.08.09

La CPAM des Côtes d'Armor vous accueille sur rendez-vous

CMU complémentaire, aide médicale Etat, aide à la complémentaire santé, arrêt de travail, perte d'un proche, accident du travail, invalidité... Vous avez besoin d'aide pour gérer un dossier complexe ? L'Assurance Maladie des Côtes d'Armor vous facilite la vie avec l'accueil sur rendez-vous !

Le rendez-vous permet de gagner du temps et d'être accompagné de façon personnalisée, en ayant étudié au préalable votre situation de façon globale. Cet entretien privilégié évite la réclamation de pièces manquantes et facilite votre prise en charge.

Comment prendre rendez-vous ?

par téléphone au 36 46 (service 0,06 € / min + prix appel)

en vous connectant sur votre [compte personnel sur ameli.fr](https://www.ameli.fr)

Vigilance CYBERMENACE

La préfecture vous informe que le dispositif d'assistance aux victimes de cybermalveillance est accessible depuis le site internet : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr>

Cybermalveillance.gouv.fr est un programme gouvernemental assumant un rôle de sensibilisation, de prévention et de soutien en matière de sécurité du numérique auprès de la population française. Vous êtes un particulier, une entreprise ou une collectivité territoriale et vous pensez être victime d'un acte de cybermalveillance ?

La plateforme en ligne du dispositif est là pour vous accompagner :

- établissement d'un diagnostic précis de votre situation ;
- mise en relation avec les spécialistes et organismes compétents proches de chez vous ;
- mise à disposition d'outils et de publications dispensant de nombreux conseils pratiques.

Le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance Cybermalveillance.gouv.fr est animé par le groupement d'intérêt public (GIP) Action contre la cybermalveillance (ACYMA) et porté par une démarche interministérielle.

Accompagner la reconversion professionnelle des exploitants agricoles en difficulté



**Mesures de soutien
aux chefs d'exploitation agricole, conjoints collaborateurs et aides
familiales,
en difficulté et contraints de cesser leur activité
pour des raisons économiques**

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire vous apporte son soutien financier dans le cadre du dispositif d'Aide à la Réinsertion Professionnelle (**ARP**) :

- une aide au départ de 3 100 € par actif,
- une aide au déménagement de 1 550 € si vous êtes contraint de quitter votre lieu d'habitation,

dès la cessation d'activité et radiation MSA (la délivrance d'une attestation par votre caisse MSA prouvant que vous n'avez plus d'activité en tant qu'exploitant (chef d'exploitation, conjoint ou aide familial) peut prendre un peu de temps).

**Pour obtenir des informations
sur les modalités de dépôt d'un dossier de candidature au dispositif ARP**

	Contact	Adresse messagerie	Téléphone
En DDTM	Claudine LEBORGNE	claudine.le-borgne@cotes-darmor.gouv.fr	02 96 62 47 81
A la Chambre d'Agriculture	Benoît RONCIN	benoit.roncin@bretagne.chambagri.fr	02 96 79 22 81
A l'Association AGIR	Philippe LE CLERC	agir.le.clerc.philippe@orange.fr	02 96 79 22 63

Pour vous accompagner dans votre transition professionnelle, que ce soit dans le secteur agricole en tant que salarié, ou dans un autre secteur d'activité en tant que chef d'entreprise ou salarié, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire a conclu un accord avec **Pôle emploi** et votre **fonds d'assurance formation, VIVEA**.

Dès que vous avez entamé une réflexion sur un **projet professionnel**, vous pouvez vous inscrire en ligne à **Pôle emploi comme demandeur d'emploi** même si vous êtes toujours exploitant (chef d'exploitation, conjoint ou aide familial) sur le site www.pole-emploi.fr et si toutefois vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez effectuer la même démarche auprès d'une agence Pôle emploi la plus proche sur un poste en libre accès.

Accompagner la reconversion professionnelle des exploitants agricoles en diffi-

Un conseiller Pôle Emploi prendra contact avec vous pour vous accompagner jusqu'à votre retour à l'emploi dans le cadre d'un **Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE)**.

Dans le cadre de ce PPAE, Pôle emploi pourra vous prescrire des actions de formation. Ces formations sont gratuites pour vous comme demandeur d'emploi et rémunérées dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur pour les stagiaires de la formation professionnelle continue.

Contact Pôle emploi

Contact	Adresse messagerie	Téléphone
Jean-Marc MEUNIER	J.Marc.MENIER@pole-emploi.fr	02 96 62 22 43

Le statut de demandeur d'emploi vous permet de bénéficier des dispositifs et prestations de formation professionnelle proposés par la Région Bretagne :

- Elaborer un nouveau projet professionnel, construire son projet de formation (Compétences transverses, Plate-forme d'orientation professionnelle),
- Se remettre à niveau, consolider les compétences nécessaires à son évolution professionnelle (Compétences Clés, Préparation à un concours du secteur sanitaire et social),
- Se reconvertir dans un nouveau domaine professionnel, consolider des compétences (Programme Bretagne Formation, Chèques formation, Chèque validation).

Pour l'ensemble de ses dispositifs, la Région prend en charge le coût de la formation ainsi que la rémunération selon votre situation.

Pour obtenir des informations détaillées **sur ces dispositifs**,
vous pouvez contacter **le point Région** le plus proche de votre domicile :

Point Région de Saint-Brieuc

16 rue du 71^e Régiment d'Infanterie – 22000 Saint-Brieuc

[http : //www.seformerembretagne.fr](http://www.seformerembretagne.fr) :

Contact	Adresse messagerie	Téléphone
Audrey FOURNY	point-region-stbrieuc@bretagne.bzh	02 96 77 02 80

En plus de ces dispositifs, **mais seulement si vous avez été chef d'exploitation agricole** (associé ou exploitant à titre principal) et que votre exploitation a été jugée inapte au redressement après avis de la CDOA (Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture) ou soumise à l'ouverture d'une procédure collective de liquidation judiciaire devant le TGI (Tribunal de Grande Instance), vous pouvez bénéficier dans le cadre d'un congé formation auprès de votre Fonds d'Assurance Formation VIVEA d'une prise en charge plafonnée à 2 500 € d'actions de formations professionnalisantes versée à l'organisme de formation après instruction par les services de VIVEA, à condition d'avoir exercé une activité agricole d'au moins cinq ans avant votre cessation d'activité et de vous engager à renoncer à travailler dans l'agriculture en tant que chef d'exploitation ou chef d'une entreprise agricole.

Autres informations générales

Accompagner la reconversion professionnelle des exploitants agricoles en difficulté

Pour obtenir des **informations**
sur les modalités de dépôt d'un dossier de **congé formation**
auprès de votre fonds d'assurance formation **VIVEA**

Votre conseiller VIVEA

Contact	Adresse messagerie	Téléphone
Cécile DELIN	c.delin@vivea.fr	06 77 80 31 38

Autres contacts pour obtenir des **informations** sur ce dispositif

	Contact	Adresse messagerie	Téléphone
Référente Solidarité Paysans	Béatrice LE ROUX	bzh-cotesdarmor@solidaritepaysans.org	02 96 78 07 21
Référent MSA	Véronique LE GUEN	leguen.veronique@armorique.msa.fr	02 98 85 59 03

AGRI'ÉCOUTE

**Ne restez pas seul face aux difficultés,
parlez-en au 09 69 39 29 19**

Difficultés financières, familiales, menace sur l'activité professionnelle, solitude... Certaines situations peuvent entraîner une grande souffrance psychologique dont il est difficile de s'extraire seul. Afin de toujours mieux protéger et accompagner ses ressortissants, la MSA renforce son service d'écoute Agri'écoute lancé en 2014.

Un service accessible en permanence

Vous pouvez joindre Agri'écoute à tout moment, 24h/24 et 7j/7 pour échanger de façon complètement anonyme.

, Une écoute spécialisée

En composant le numéro d'Agri'écoute, vous serez mis directement en relation avec un psychologue clinicien diplômé qui vous aidera à prendre du recul par rapport à une situation personnelle douloureuse ou angoissante et à trouver des solutions.

Le rôle clé de l'entourage

S'il ne peut se substituer au médecin ou au thérapeute, l'entourage joue souvent un rôle primordial car il est généralement le plus à même de détecter un changement de comportement ou de discours chez un proche.

Si vous-même, dans vos relations familiales, professionnelles ou amicales, êtes en contact avec un salarié ou un exploitant agricole en proie à des difficultés, n'hésitez pas à l'informer et l'inciter à contacter Agri'écoute sans plus attendre.

Pour plus d'informations sur le dispositif Agri'écoute de la MSA, rendez-vous sur le site www.msa-armorique.fr

Mal-être, solitude, idées suicidaires...

Parlez-en au :

09 69 39 29 19

(Prix d'un appel local)

AGRI'ÉCOUTE

**SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL**

Autres informations générales

Avertissement de la gendarmerie de Dinan sur des démarcheurs de fruits et légumes

Depuis quelques jours nous constatons une recrudescence de "démarcheurs" sur quelques communes du secteur de notre compétence. Les informations recueillies laissent à penser qu'il s'agit d'une équipe de 2 ou 3 individus - hommes - 25 / 35 ans - circulant dans un fourgon de couleur blanc. Ces derniers se présentent aux domiciles des particuliers prétextant la vente de fruits et légumes. Ils se disent originaires du Calvados.

Dans un temps similaire à leur passage, nous constatons des cambriolages ou tentatives de cambriolages.

Sans émettre de conclusion hâtive et à ce stade toujours infondée juridiquement, la gendarmerie demande aux communes de bien vouloir faire le relais "vigilance" auprès des administrés. Le cas échéant, n'hésitez pas à contacter l'unité de gendarmerie notée ci-dessous.



Adjudant-chef Stéphane CHOUANNIERE
B.T.A DINAN
Tél. : 02.96.87.74.00



Information Mise en garde



Ministère de l'Intérieur

Depuis le début de l'année 2018, force est de constater **qu'il y a une augmentation des cambriolages**, partout dans le pays, et le département Des Côtes d'Armor n'est malheureusement pas épargné.

Pour lutter plus efficacement contre ce phénomène, certains principes simples peuvent vous permettre d'éviter d'être victime de cambriolage et peuvent permettre d'identifier et d'interpeller les auteurs de ces méfaits. **Nous comptons sur la population qui a un rôle très actif à jouer dans la prévention de la délinquance en étant particulièrement attentive.**

- ▶ Pour tout fait anormal, avisez sans délai la brigade de gendarmerie locale.
- ▶ La connaissance des riverains vous permet d'identifier rapidement des individus étrangers au quartier
- ▶ Notez les renseignements que vous ne manquerez pas de communiquer aux gendarmes :
 - Nombre et signalement des auteurs (taille, vêtements, signes particuliers : lunettes, tatouages, accent.....)
 - Type de véhicule (marque, type, immatriculation, points particuliers : antenne, auto-collant.....)
 - Propos tenus
 - Direction de fuite
- ▶ Méfiez-vous des démarcheurs, des faux agents – Edrf/Poste, des faux gendarmes ou policiers, vendeurs de calendriers ou autres objets : dans le doute, faites le 17
- ▶ Si malheureusement, malgré les mesures préventives que vous aurez appliquées, vous êtes victime d'un cambriolage
 - Ne touchez à rien
 - Ne modifiez pas l'état des lieux
- ▶ Mais informez immédiatement la brigade de gendarmerie dont vous dépendez.
- ▶ Par ailleurs, la gendarmerie locale se tient à votre disposition pour des conseils utiles à la prévention des cambriolages

Brigade territoriale Autonome de DINAN

**14 Place Duguesclin – 22100 DINAN tph : 02.96.87.74.00 - fax : 02.96.87.74.29
mail : bta.dinan@gendarmerie.interieur.gouv.fr**

Supprimons les cavités-pièges pour la petite faune

Supprimons les cavités-pièges pour la petite faune

Voir la ronde des mésanges, pinsons et autres verdiers voletant dans le jardin, voilà un spectacle bien agréable au travers des vitres, quand on est installé bien au chaud chez soi. Cependant, dans nos villes et campagnes, un danger, aussi grave qu'inconnu, guette la gent ailée. Les cavités-pièges, poteaux creux métalliques ou en plastique, déciment beaucoup d'individus, contribuant à l'érosion de la biodiversité. On en trouve partout, de la simple gouttière au poteau de clôture ou à linge, autour des maisons, au bord des routes, dans les rues, sur les terres agricoles... Ils se transforment en pièges redoutables pour bon nombre d'oiseaux, qui, cherchant à y installer leur nid ou fuir un prédateur, y entrent sans pouvoir en sortir et qui y agonisent de faim. Suivant leur taille, même les chouettes ou écureuils peuvent être menacés.

Que faire ? Utiliser une crapaudine pour les gouttières, cela évitera également les bouchons de feuilles mortes. Privilégier des poteaux pleins ou profilés. Quand le fabricant fournit un obturateur, ne pas négliger de l'installer et vérifier qu'il reste en place. Pour les poteaux installés et ouverts, les neutraliser par tout moyen possible : les remplir, les boucher avec une cale en bois...

Par quelques gestes simples, vous pourrez ainsi supprimer ces pièges mortels pour les petits habitants de votre terrain, et ainsi agir pour la préservation de la biodiversité. Plus d'information sur le site de l'Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS) :

<https://www.aspas-nature.org/campagnes/protection/supprimons-cavites-pieges/>

Exemples de cavités-pièges pour la petite faune :



Poteaux de signalisation routière



Poteaux des boîtes à lettres dites « collectives »



Poteaux de panneaux publicitaires



Poteaux réemployés dans l'agriculture¹



Extrait de l'arrêté sur le bruit

Article 4 – Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Horaires d'ouverture et coordonnées de la mairie

LA MAIRIE est ouverte au public de 9 h 30 à 12 h 00 le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi.

Téléphone : 02 96 83 46 16

adresse mail : mairie.lequiou22@orange.fr

Mairie
1 rue de la Ville Neuve
22630 LE QUIOU

DU 16 JUILLET AU 4 AOUT INCLUS, LA MAIRIE SERA OUVERTE UNIQUEMENT LES LUNDI ET SAMEDI MATIN

DU 6 AU 25 AOUT INCLUS, LA MAIRIE SERA FERMEE AU PUBLIC LES LUNDI, MERCREDI ET SAMEDI MATIN

Numéros utiles d'urgence

Gendarmerie d'Evran : 02 96 27 40 17

Gendarmerie de Dinan : 02 96 87 74 00

Appel d'urgence européen : 112

Centre anti-poison de Rennes : 02 99 59 22 22

SAMU : 15

Police : 17

Pompiers : 18

Directeur de la publication : Arnaud CARRE

Rédacteur : Huguette CHESNEL

Relecture : Marjorie VESLIN

Imprimé par nos soins

Dépôt légal : juillet 2018